

Inauguration

Lundi 23 octobre 1995 à 10 heures

Mme Josefina Atienza-Salvana, maître des cérémonies.

Mme Salvana présente Mgr. Cornelio Dewit, de l'archevêché de Manille, qui fait une invocation pour la Réunion. Dans son invocation, Mgr. Dewit exhorte les participants à la Réunion à sauvegarder la dignité inaliénable de tous les êtres humains qui font partie du secteur mondial du coton. Après l'invocation, qui est une déclaration de la Réunion, la chorale QuedanCor du ministère de l'Agriculture chante l'hymne national des Philippines.

Mme Salvana présente M. Patricio L. Lim, président de la Société cotonnière des Philippines et vice-président de la 54e Réunion plénière, qui accueille les délégués et les observateurs réunis aux Philippines pour la deuxième fois. Il appelle de ses vœux le renouvellement, cette semaine, des heureux souvenirs et des amitiés durables qui ont marqué la Réunion de 1980. A la fin de son discours, M. Lim présente l'orateur principal, M. Roberto S. Sebastian, ministre de l'Agriculture des Philippines. M. Lim évoque l'expérience acquise par M. Sebastian dans un certain nombre de sociétés agro-alimentaires et le rôle prépondérant qu'il a joué dans la formulation d'un Plan de développement agricole philippin à moyen terme visant à accroître l'affranchissement du peuple et l'efficacité

globale. M. Lim note que M. Sebastian s'est fait le champion de l'efficacité et du relèvement de la productivité tout au long de sa carrière. Les remarques de M. Lim est une déclaration de la Réunion.

Dans son discours d'inauguration, M. Sebastian note que les Philippines exportaient du coton bien avant le XVIIe siècle. Il dit que le coton a été identifié comme culture indiquée sur un quart de million d'hectares dans 26 des 75 provinces du pays, en particulier comme deuxième culture après le riz ou le maïs. De nos jours comme jadis, dit-il, le coton peut accroître les revenus des agriculteurs philippins.

Le marché du coton, considérable et déjà en place, pour l'industrie textile et de l'habillement des Philippines est une autre raison importante qui justifie la viabilité de la production cotonnière, ajoute-t-il. Il dit que les Philippines comptent 14 usines textiles intégrées et 36 filatures. M. Sebastian précise que l'industrie textile fait directement travailler 50.000 personnes, et l'industrie de l'habillement un demi-million d'individus en plus. Il dit que l'industrie cotonnière des Philippines pourrait fournir 60 % des 70.000 tonnes de coton que consomme actuellement l'industrie textile du pays.

La clé pour atteindre ce potentiel de production, déclare M. Sebastian, c'est l'agriculteur

philippin, à qui l'organisation en coopératives peut apporter beaucoup. Par le biais des coopératives, ajoute-t-il, les agriculteurs marginaux peuvent devenir des entrepreneurs du développement.

M. Sebastian rend hommage aux travaux du Comité consultatif international du coton qui fournit des informations sur les conditions du marché et dissémine les résultats des activités de recherche et de développement afin d'aider les pays membres à tirer le maximum de profits de la culture du coton. Il dit que les Philippines tiennent compte de ces informations dans leurs programmes de recherche visant à améliorer la rentabilité du coton et son avantage comparatif. Conscient que le coton des Philippines ne représentera jamais une part importante de la production mondiale, M. Sebastian dit qu'il voudrait que cette culture soit toutefois un pilier de l'agriculture des Philippines qui se prépare en vue de soutenir la compétitivité mondiale. Le texte du discours de M. Sebastian est distribué.

Après le discours de M. Sebastian, qui est une déclaration de la Réunion, Mme Salvana ajourne la session d'inauguration et elle invite les délégués et les observateurs à se rendre au troisième étage pour l'ouverture d'une exposition sur le coton et l'agriculture aux Philippines.

Première séance plénière

Lundi 23 octobre 1995, 11 heures

Sous la présidence de M. Roberto S. Sebastian

Le PRESIDENT invite M. Fumio Yawata, du Japon, président de la Commission permanente, à faire son rapport. M. Yawata dresse le bilan des activités de la Commission permanente depuis la 53e Réunion plénière qui s'est tenue à Récife, au Brésil, en septembre 1994, conformément au Règlement du Comité. Il passe également en revue le lien entre le CCIC et le Fonds commun des produits de base, bilan annuel réclamé par la 50e Réunion plénière, tenue en 1990. Le rapport de M. Yawata est joint en annexe.

Ensuite, le PRESIDENT demande à M. Lawrence H. Shaw, directeur exécutif du CCIC, de présenter son rapport sur les activités du Secrétariat du Comité, comme l'exige le Règlement. Dans son rapport, M. Shaw passe en revue les travaux publiés par le Secrétariat au cours de l'année écoulée ainsi que les activités du personnel de la section Economie et Statistiques en matière de formation à

l'utilisation des statistiques relatives au coton et celles de la section Information technique visant à encourager la coopération dans le domaine de la recherche. Le rapport de M. Shaw est joint en annexe.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires. Le délégué de l'AUSTRALIE remercie le gouvernement des Philippines et le Secrétariat du Comité d'avoir préparé la Réunion, citant en particulier les gestes de courtoisie manifestés par les organisateurs de la Réunion et la circulation des documents de travail en temps opportun grâce aux bons soins du Secrétariat. Le texte de ses remarques est distribué.

Le SECRETAIRE GENERAL attire l'attention des délégués et des observateurs sur la participation du CCIC au réseau Internet lequel était à côté du bureau de renseignements.

Après ces remarques, le PRESIDENT ajourne la séance à 11 heures 45 pour le déjeuner avant que ne commence la deuxième séance plénière, à 14 heures.

PIECES JOINTES

Rapport du président de la Commission permanente

Fumio Yawata Japon

Je tiens à exprimer la reconnaissance du Comité consultatif international du coton envers le gouvernement des Philippines qui a accueilli la 54e Réunion plénière de CCIC. Les Philippines lui avait déjà accordé l'hospitalité en 1980, et c'est avec plaisir que le Comité est revenu dans cette ville charmante. Au nom des autres membres du CCIC, j'aimerais remercier le ministre de l'Agriculture, la Philippine Cotton Corporation, d'autres membres du Comité d'organisation et la quantité de personnes et d'organismes qui ont offert leur gracieuse hospitalité aux délégués présents à la Réunion,

Non seulement les Philippines produisent du coton grâce aux efforts de la Philippine Cotton Corporation et de son président, M. P.L. Lim,

mais ce pays se livre de plus en plus aux activités de transformation de la fibre. La consommation industrielle des Philippines a plus que triplé au cours des dix dernières années. Il est exaltant de siéger dans cette région si dynamique du secteur cotonnier mondial.

Avant d'entamer la partie officielle de mon rapport, j'aimerais souhaiter particulièrement la bienvenue aux représentants de la Bolivie qui participent à la présente Réunion. La Bolivie a adhéré au Comité en avril de cette année. Nous nous réjouissons à la perspective de votre participation aux discussions sur le thème de la situation du coton dans le monde et des moyens de développer et de maintenir une saine économie cotonnière mondiale par le truchement de la collaboration internationale : telles sont les fonctions du Comité consultatif international du coton.

C'est au Président de la Commission permanente qu'il incombe de faire le point des activités menées par la Commission depuis la 53e Réunion plénière, qui a pris fin le 30 septembre 1994, à Récife au Brésil. Depuis cette date, j'assume les fonctions de Président de la Commission permanente. Les autres membres de la Commission permanente que vous avez élus à Récife, à savoir MM. Jose Molina, d'Argentine, et Victoriano Leviste, des Philippines, ont mis leurs hautes compétences à mes services.

La Commission permanente a siégé six fois entre novembre 1994 et septembre 1995.

C'est à la Commission permanente, conformément aux Règles et Règlements du Comité, qu'il incombe de formuler et d'approuver l'ordre du jour provisoire de cette prochaine réunion ainsi qu'un budget au titre de l'exercice ayant commencé le 1er juillet 1995, la vérification des rapports financiers et la nomination de chercheurs adjoints. La Commission a exécuté ces tâches en 1994/95.

Comme le Directeur exécutif a présenté un projet de budget à une date précoce, la Commission permanente a été en mesure d'approuver un budget et un barème des contributions pour 1995/96 au mois d'avril, c'est-à-dire deux mois plus tôt qu'en 1993/94. Le fait que le budget ait été approuvé si tôt, et que les Etats membres se soient acquittés avec diligence de la question des demandes de financement, a permis au Comité de commencer l'année budgétaire avec des fonds en quantité suffisante. Les délégués n'ont pas oublié que l'approbation tardive du budget, conjuguée à la lenteur du paiement des contributions l'année précédente et aux mesures prises par la Commission permanente en vue de comprimer la masse de manœuvre en la ramenant à 9 % du budget, est précisément à l'origine de la pénurie de la masse de manœuvre au début de l'exercice 1994/95.

La Commission permanente a approuvé un budget de 1,2 million de dollars pour 1995/96, soit un montant qui ne représente pas d'augmentation réelle des dépenses. Pour parvenir à un tel budget en dépit d'un certain nombre de facteurs responsables de l'augmentation des coûts, il a été nécessaire de rogner sur les salaires, les déplacements et les services linguistiques en rapport avec la Réunion plénière. Ces réductions pourraient entraîner la baisse tant de la qualité que de la quantité des services assurés par le Secrétariat, mais elles ont été jugées nécessaires pour empêcher la hausse en termes réels des dépenses totales. Le budget du Comité n'a pas progressé en termes réels au cours des six dernières années.

Le Comité se compose toujours de quarante-deux Etats membres. Malheureusement, l'austérité associée à la crise financière qui a secoué le Mexique à la fin de l'année 1994 a amené ce pays à se retirer du Comité au 1er mars 1995. En vertu des Règles, 40 % du budget sont répartis à parts égales entre les Etats membres et 60 % en fonction du commerce du coton brut. En 1995/96, la contribution d'un Etat dont le volume des échanges se situe dans la moyenne s'élève à 27.900 dollars.

La Commission permanente a reçu et approuvé les rapports de vérification des rapports financiers du Comité concernant 1993/94. De surcroît, la Commission permanente a reçu un rapport extraordinaire d'audit de fonctionnement et une étude de comparabilité relative aux salaires et aux avantages sociaux du Secrétariat, documents dont la rédaction avait fait l'objet d'un contrat en août 1994. Les mesures prises consécutivement à ces deux études seront discutées lors de la deuxième réunion du Comité de direction.

J'aimerais aussi saisir l'occasion pour faire le point devant le Comité consultatif de la relation entre le CCIC et le Fonds commun des produits de base. Lors de la 50e Réunion plénière qui s'était tenue à Montpellier, en France, le Comité consultatif avait demandé à la Commission permanente de le tenir au courant de l'évolution cette relation, à mesure de la présentation de projets au Fonds commun aux fins de financement.

En 1994/95, le Fonds commun a approuvé le financement d'un projet mené conjointement par l'Institut national de biotechnologie et de génie génétique du Pakistan, le centre John Innes au Royaume-Uni et le Département de phytobiologie de l'université d'Arizona aux Etats-Unis, en vue d'élaborer des variétés de coton capables de résister aux gémiviruses transmis par la mouche blanche et qui sont actuellement responsables de la baisse de la production imputable au virus de la frisolée de la feuille. Le coût total de ce projet s'élève à 3,9

millions de dollars, le Fonds commun y contribuant à concurrence de 1,5 million de dollars. En outre, le 21 juillet, le Comité consultatif du Fonds commun a approuvé le financement d'un projet conçu par la France et le Cameroun dans le but d'améliorer la possibilité de commercialisation du coton produit dans les zones affectées par le problème de la viscosité. On espère que le Conseil d'administration approuvera prochainement ce projet, dont le coût total atteindra 1,9 million de dollars, la participation du Fonds commun ayant été sollicitée à hauteur d'un million de dollars.

Si le projet franco-camerounais reçoit l'aval des autorités compétentes, cela portera à 20 millions de dollars la valeur des projets cotonniers qui auront été approuvés depuis l'automne 1990, lorsque le Comité consultatif international du coton a été désigné organisme international de produit. Le Fonds commun y aura contribué à raison de 9 millions de dollars. Des fonds auront été versés à des instituts ou des organismes de recherche des pays suivants membres du CCIC : Argentine, Brésil, Cameroun, Egypte, Etats-Unis, France, Inde, Israël, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Tanzanie, Royaume-Uni et Zimbabwe. Comme tous ces projets sont axés sur un produit et non pas sur un pays, tous les Etats membres du CCIC en retireront des avantages, au moins indirectement.

Le CCIC doit agir en qualité de structure d'encadrement pour tous les projets approuvés par le Fonds commun, ce qui nécessite un certain investissement compte tenu du temps que doit y consacrer le personnel et des dépenses liées aux activités de suivi associées à chacun de ces projets. On estime que ces frais d'encadrement totaliseront 15.000 dollars pour chacun des deux projets à l'étude par le Fonds Commun en 1994/95, pour toute la durée de leur vie utile (respectivement 5 ans et 3 ans). Les coûts afférents aux activités du Fonds commun en 1994/95 sont évalués à 43.240 dollars, y compris les frais de déplacement, le temps de travail du personnel, la photocopie et l'envoi de documents, soit 3,6% du budget annuel du CCIC. Ce pourcentage reste inchangé par rapport à l'exercice 1993/94. Depuis 1990, ces coûts se sont élevés à 136.000 dollars, soit 2,4% du budget cumulatif total des cinq dernières années, dont le montant représente 5,6 millions de dollars.

Pour conclure, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de pays qui n'ont pas encore adhéré au Comité et inviter leur gouvernement à se rallier au CCIC. Le CCIC est prêt à accueillir tous les pays qui s'intéressent au coton et il se réjouit à la perspective de vous compter parmi ses membres.

J'ai été ravi d'assumer les fonctions de président de la Commission permanente en 1994/95 et je compte que la 54e Réunion plénière du CCIC donnera lieu à des discussions productives. Je serai à votre disposition lors de la deuxième Réunion du Comité de direction pour répondre à toutes les questions que les délégués pourraient se poser au sujet des activités de la Commission permanente au cours de l'année écoulée.

Rapport du Directeur executif

Lawrence H. Shaw

J'ai le plaisir de vous rendre compte des activités du Secrétariat du Comité depuis la 53e Réunion plénière de Récife.

Durant la 53e Réunion plénière, la Secrétariat a été chargé, en sus des travaux que prévoit le Règlement du Comité, de poursuivre l'analyse des politiques d'Etat qui intéressent le fonctionnement du marché mondial du coton, de présenter un rapport à leur sujet, de fournir des informations aux pays membres à propos de la gestion des risques posés par les prix du coton, y compris l'utilisation du marché à terme et des options, et d'effectuer une étude de l'emploi des produits chimiques dans le cadre de la culture du coton, afin de voir ce que les milieux cotonniers pourraient faire pour répondre aux problèmes que la production cotonnière pose sur le plan de l'environnement. En outre, en 1993, lors de la 52e Réunion plénière, il avait été proposé que le Secrétariat envisage la possibilité d'entreprendre une action concertée dans le domaine des recherches cotonnières. Durant ma description des activités du Secrétariat pendant le dernier exercice, je rendrai compte des mesures prises pour répondre au mandat du Comité consultatif.

En 1994/95, 43% des travaux du Secrétariat lui ont permis de s'acquitter de ses fonctions en matière d'économie et de statistiques, pour tenir à jour les statistiques mondiales du coton et évaluer l'évolution de la filière cotonnière, prix compris. Les travaux d'information technique ont absorbé 16% du budget du Comité et les services qui permettent au Comité de jouer son rôle d'enquête où sont examinées les questions liées aux prix du coton ont absorbé les 41% restants.

Le Comité reste le dépositaire des statistiques mondiales du coton. S'il est vrai que certains pays et certaines entreprises publient régulièrement des informations au sujet de la consommation et de la production mondiales du coton, le Comité demeure néanmoins la source la plus fiable de ce genre d'information, notamment à une époque d'austérité budgétaire, durant laquelle les moyens consacrés à l'établissement et à l'analyse des statistiques se font rares. Le Secrétariat du Comité reste la seule

source régulière de prévision des prix du coton.

La prévision des prix est une entreprise aléatoire. Parfois, on blâme le messenger pour les nouvelles qu'il apporte. Or, le prix est l'élément d'un marché de produit qui ne cesse d'intéresser tous les participants. Les statistiques que le CCIC recueille depuis la création d'un Secrétariat permanent, en 1946, sont sans aucun doute la base qui détermine les mouvements des prix, au moins pendant une année. Depuis 1987, le Secrétariat se sert des changements fondamentaux intervenus dans la position statistique du coton pour voir quelles ont été les relations de prix qui ont existé durant les 20 dernières années.

C'est en mai 1993 que le Secrétariat a commencé à établir, pour la campagne 1994/95, des prévisions de la moyenne de l'Indice Cotlook A, qui est la mesure des prix calculée chaque jour par une entreprise britannique privée, Cotlook Ltd, et qui est acceptée comme mesure générale des prix mondiaux du coton. Les modifications apportées aux évaluations de la production, de la consommation et du commerce du coton ont amené à faire osciller ces prévisions entre 68 et 93 cents. Les prévisions fournies par le modèle du Secrétariat en fin de campagne s'établissaient à 93 cents, soit à un cent de la moyenne de l'Indice Cotlook A de la campagne 1994/95, si l'on tient compte de la période allant de mi-mai à la fin juillet, qui n'a pas été cotée par Cotlook Ltd, puisqu'il n'y a guère eu de ventes.

Les prévisions de prix du Secrétariat sont sans aucun doute entachées d'une erreur moyenne supérieure à ce chiffre, qu'on fixe actuellement à 5 cents. Ces prévisions ont pour but non pas de deviner à un penny près la moyenne effective, mais bien plutôt d'indiquer les répercussions que les changements escomptés de la production et de la consommation mondiale du coton, tels qu'on les connaît à un moment donné, exercent sur les prix.

Les premières prévisions de prix de la campagne 1995/96 ont été établies à 84 cents en mai 1994. Les nouvelles prévisions de production et de consommation conduisent désormais à penser que les prix se situeront en moyenne à 87 cents. Comme d'habitude, au fur et à mesure que s'avance la campagne, le Secrétariat continue à réviser ses prévisions, tout comme celles de 1996/97.

Mes collègues du service de l'économie et des statistiques vous parleront aujourd'hui et demain des modifications qui vont sans doute intervenir dans les prix du coton au cours des prochains mois. Le Secrétariat profitera aussi de la présente Réunion pour consulter les services cotonniers des pays représentés ici sur la façon d'améliorer notre compréhension de la situation cotonnière.

Durant le dernier exercice, le Secrétariat a

organisé trois stages de formation consacrés à l'emploi des informations de dernière heure concernant le marché. En avril, 17 personnes ont participé à Washington à un séminaire organisé dans le cadre du programme d'adjoints de recherches. En juin, un séminaire de marketing a eu lieu à Tashkent, en Ouzbékistan, avec la participation de 60 représentants du gouvernement ouzbègue et des milieux cotonniers de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan et du Pakistan. Sur l'invitation du gouvernement de l'Inde, le Secrétariat a également organisé un séminaire de trois jours, à Bombay, au mois d'août, à l'intention de 30 fonctionnaires de ce pays.

Durant ces trois séminaires, le Secrétariat a consacré une partie du programme à l'emploi d'instruments permettant de gérer les risques entraînés par les transactions cotonnières. Après leur séjour à Washington, les adjoints de recherche se sont rendus à New York pour visiter la Bourse cotonnière de cette ville et les services de la REFCO, qui est une grosse entreprise qui s'occupe de transactions portant sur des produits de base. Un certain nombre de délégués à la Commission permanente et de fonctionnaires du gouvernement américain ont accompagné les adjoints de recherches dans ce voyage. Je tiens à remercier ces organisations pour avoir rendu ces visites possibles. Ces trois séminaires ont donné au Secrétariat l'occasion d'examiner longuement les questions de opérations à terme et des options, en se servant de documents fournis par la Bourse cotonnière de New York.

Durant la quatrième séance plénière, les participants auront l'occasion d'entendre un exposé au sujet des initiatives prises par le Fonds commun des produits de base pour aider les pays en développement à utiliser certains instruments afin de réduire les risques des transactions; on leur expliquera quelles sont les possibilités d'employer les instruments de la Bourse cotonnière de New York et on leur donnera des informations concernant la future création de bourses locales et régionales.

Le Secrétariat a conscience de l'importance que revêtent, pour les pays membres, des informations portant sur les moyens de réduire les risques de prix; il continuera à tenir compte de cet élément dans tous ses travaux.

Les politiques que les Gouvernements pratiquent en matière de coton continuent à influencer l'économie mondiale du coton. A l'heure actuelle, le gouvernement des Etats-Unis est en train de définir sa politique agricole des cinq à sept prochaines années. Dès que seront connues les grandes lignes des changements éventuels, le Secrétariat les fera connaître, en les assortissant de son évaluation de leurs conséquences. Le Secrétariat a régulièrement rendu compte, lors des réunions

de la Commission permanente, à Washington, et dans *COTON : Examen de la situation mondiale*, des modifications apportées par l'Union européenne à ses politiques de soutien du coton. Les représentants des gouvernements de l'Espagne et de la Grèce ont également tenu le Comité informé des changements au fur et à mesure qu'ils se produisaient.

Certaines politiques mises en place par des pays membres pour freiner les exportations à la fin de l'année 1993, à une époque où les prix du coton ont brusquement augmenté, restent encore en place. Tous les représentants des organisations cotonnières admettent que les gouvernements sont souverains et ont toute latitude pour modifier leurs politiques. Cependant, si l'on veut veiller aux intérêts des producteurs et des consommateurs et maintenir le caractère compétitif de la filière, la meilleure formule consiste à assurer par tous les moyens l'inviolabilité des contrats. La filière cotonnière renforce son efficacité et accélère ses progrès si producteurs et consommateurs ont les moyens de conclure des contrats à terme. Ces contrats et les options protègent les parties contre les répercussions de grosses fluctuations de prix. Or, les contrats à terme ne peuvent fonctionner que si on est sûr que les deux parties honoreront leurs obligations. Cette assurance est l'élément fondamental de la filière cotonnière; il est indispensable de la maintenir si les producteurs veulent recevoir les prix les plus élevés possibles pour leurs produits et si les consommateurs veulent réduire leurs frais d'achat.

Les nouveaux services commerciaux, tels que ceux des marchés qui viennent d'être privatisés, devraient s'aligner sur les règles commerciales qu'observent les associations cotonnières du monde entier et veiller à profiter des protections que ces règles offrent aussi bien aux acheteurs qu'aux vendeurs de coton.

Durant la prochaine décennie, les gouvernements vont modifier leurs politiques à l'égard de l'agriculture et de l'industrie textile à la suite des accords conclus durant les négociations de l'Uruguay; le CCIC n'a cessé d'en parler depuis que ces négociations ont commencé, en 1986. L'Organisation mondiale du commerce a élaboré un document donnant son évaluation actuelle des répercussions mondiales des accords en matière de produits textiles et d'articles d'habillement; ce document sera mis à la disposition des délégués et examiné au cours de notre réunion.

En 1961, se rendant compte de l'importance que présentait une production cotonnière au moindre coût, le Comité a intensifié sa diffusion d'informations techniques, notamment à l'intention des pays qui n'ont pas les moyens de se doter d'un gros service de recherches. L'importance des informations techniques a été de nouveau soulignée par le Comité durant sa

dernière réunion aux Philippines, en 1980, quand il a constitué la Section d'information technique.

Le Comité a ouvert un nouveau chapitre de ses travaux de promotion des échanges d'informations techniques quand il a associé le CCIC au Fonds commun des produits de base. Le Fonds commun a utilisé ses ressources pour cofinancer, avec la Banque mondiale et des pays producteurs et consommateurs, des projets qui visent à empêcher les coûts de production d'augmenter et permettent au coton de continuer à faire vivre ses producteurs dans un certain nombre de grands pays.

Les projets dont le Président de la Commission permanente a parlé dans son rapport sur les relations entre le Comité et le Fonds commun des produits de base ouvrent un nouveau chapitre de la coopération entre pays développés et en développement et aussi parmi les pays en développement. L'enquête sur les recherches cotonnières actuelles, publiée l'année dernière, a constaté une sérieuse absence de coopération entre les pays membres. Désormais, grâce au Fonds commun, neuf pays producteurs unissent leurs efforts pour définir les problèmes qui se poseront aux pays producteurs pendant la prochaine décennie; un pays producteur développé utilise ses connaissances pour mettre au point de nouvelles méthodes soucieuses de l'environnement visant à trouver une stratégie de lutte contre les insectes susceptibles de dévaster la production cotonnière; deux pays développés se servent de leurs connaissances spécialisées pour aider un pays en développement à lutter efficacement contre une maladie qui pourrait facilement se diffuser dans d'autres pays en développement, tandis qu'un pays développé collabore avec un pays en développement pour éliminer les obstacles qui, sur le marché, entraînent une réduction de rentabilité pour les producteurs de coton.

Le CCIC a été constitué en 1939 pour établir des relations de coopération visant à assainir l'économie mondiale du coton. Le Fonds commun a apporté une importante contribution en permettant au Comité de remplir cette fonction.

La Section d'information technique du Secrétariat a publié des informations pour aider les recherches qui portent sur les régulateurs de croissance, les méthodes d'essai du coton, la lutte biologique contre les insectes, les problèmes techniques de la production de coton extra fin, la lutte contre les insectes et les maladies et des questions de sélection. La Section a également organisé le Séminaire technique sur les nouvelles sources de résistance génétique aux ravageurs du coton, qui aura lieu plus tard cette semaine. La Section a aussi collaboré avec la FUNDA (Fondation nicaraguayenne pour le développement

agricole) dans le cadre de la série de réunions de l'ALIDA (Association latino-américaine de recherche-développement du coton). Le Comité a ouvert certains crédits pour aider des représentants de pays membres d'Amérique latine à défrayer leurs frais de voyages afin d'assister à la cinquième réunion de l'ALIDA à Managua, en novembre prochain. En outre, elle a réalisé trois enquêtes d'information technique : sur les spécifications des balles et sur les produits chimiques utilisés sur le coton, comme l'avait demandé la 53e Réunion plénière, ainsi que l'enquête triennale portant sur les coûts de production. Nous vous rendrons compte, durant une autre séance, des résultats de ces enquêtes.

La Section d'information technique a adressé au Comité consultatif technique du CGIAR (Groupe consultatif de la recherche agricole internationale) une proposition visant à mieux concerter les recherches cotonnières. Il ne semble pas que les organisations internationales soient particulièrement enthousiastes à l'égard de la création d'une institution analogue à l'Institut international de recherches rizicoles, qui a son siège ici, aux Philippines, et a si bien réussi à faire baisser les coûts de la production de riz, mais elles ont conscience des avantages à retirer de communications entre les chercheurs qui s'occupent du coton et d'une coordination en vue de buts communs. Comme vous le savez, depuis la création de la Section d'information technique, le CCIC oeuvre pour instaurer une coopération régionale en matière de recherches, mais la modicité de ses moyens financiers l'a empêché de progresser davantage. La proposition sera portée à l'attention du Comité consultatif technique à l'occasion de sa prochaine réunion, qui devra alors saisir le CGIAR de ses recommandations en 1996.

Le Secrétariat travaille pour s'assurer que le Comité puisse efficacement servir d'enceinte où sont évoquées les questions cotonnières. Le Règlement stipule que la Commission permanente et la Réunion plénière examinent la situation mondiale du coton. Celle-ci est inscrite en tête de l'ordre du jour de toutes les réunions de la Commission permanente. Le Secrétariat est prêt à éclairer les préoccupations des pays membres en organisant des discussions portant sur des questions importantes et en fournissant des analyses des problèmes. Comme les délégués à la Commission permanente sont des généralistes qui représentent leur gouvernement dans de nombreuses enceintes à Washington, il est nécessaire que les services cotonniers les éclairent à propos des questions importantes qui se posent. Le document d'information qui a été remis à tous les participants contient la liste des représentants auprès de la Commission permanente.

Le Comité a été récemment renforcé par l'affiliation d'un grand nombre d'importants pays producteurs de coton. J'espère accueillir beaucoup plus de pays parmi les membres du Comité et souhaite ici la bienvenue à tous les représentants de pays non membres. Le coton est un produit pour lequel une organisation comme le CCIC joue un rôle fondamental : il fait connaître les préoccupations des consommateurs et des producteurs et encourage la mise en place de conditions commerciales qui assurent la prospérité de tous. Je suis certain que le CCIC aura un brillant avenir. Les membres du Secrétariat se joignent à moi pour vous assurer que nous voulons établir des conditions qui

maintiennent le bien être et la prospérité des producteurs de coton, des négociants qui en font le commerce, des fabricants textiles et de tous ceux qui vivent du coton.

Bien entendu, nous ne pouvons pas faire notre travail sans l'aide et le soutien de vous tous et des organisations cotonnières, publiques et privées, du monde entier. Nous serions impuissants en l'absence de votre constante collaboration pour recueillir des statistiques, nous aider à comprendre la situation du coton, à réaliser nos programmes de formation afin de faire connaître les possibilités d'intensifier l'efficacité et les résultats des interventions cotonnières et trouver des solutions

satisfaisantes aux problèmes qui entravent le fonctionnement de la filière. Nous vous remercions sincèrement de la coopération que vous nous avez apportée l'année dernière et continuerons à travailler à vos côtés en 1996.

Je voudrais aussi vous remercier tout particulièrement, Monsieur le Président, de nous avoir aimablement invités à tenir cette 54e Réunion plénière à Manille et des efforts qu'ont déployés pour nous accueillir le Département de l'agriculture des Philippines, la Philippine Cotton Corporation, ainsi que d'autres organisations de ce pays.

Deuxième séance plénière

Lundi 23 octobre 1995, 14 heures

Sous la présidence de M. Joemari D. Gerochi

Le PRESIDENT donne la parole à M. Terry Townsend, qui présente le rapport du Secrétariat sur les Perspectives pour l'offre de coton en 1995/96. M. Townsend indique que la lente progression du rendement mondial moyen et les difficultés survenues dans les pays comptant parmi les plus gros producteurs sont à l'origine de la hausse des prix du coton depuis octobre 1993. D'après les estimations actuelles de l'offre mondiale de coton et le modèle statistique du Secrétariat, il dit que la moyenne de l'indice Cotlook A pour la campagne sera de 87 cents la livre en 1995/96 et de 80 cents la livre en 1996/97. M. Townsend déclare que la production mondiale est estimée à 19 millions de tonnes en 1995/96 et à 20,5 millions de tonnes en 1996/97 et qu'elle augmentera probablement d'ici à 2000/2001 pour correspondre à la consommation, dont on prévoit actuellement qu'elle progressera à un taux annuel de 2% en atteignant 21 millions de tonnes en 2000/2001. Il avance également l'hypothèse — compte tenu de la propagation du virus de la frisolée de la feuille au Pakistan et en Inde, des difficultés économiques de l'Asie centrale et de la résistance de la chenille de la capsule aux insecticides en Chine (continentale) — selon laquelle la demande supplémentaire de coton sera couverte par l'expansion de la superficie et de la production dans les pays qui fournissent actuellement moins de la moitié de la production mondiale. M. Townsend note que les prix moyens dans les années 1990 pourraient être supérieurs à ceux des années 1980 et analogues à ceux des années 1970, c'est-à-dire de l'ordre de 76 cents la livre, suivant les prix des cultures qui font concurrence au coton, de la croissance de la consommation mondiale et des importations nettes de la Chine (continentale). M. Townsend présente des données détaillées sur l'offre de coton par type et sur la disparition de certaines variétés. Le rapport sur les

Perspectives pour l'offre de coton en 1995/96 est distribué à titre de document officiel de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Carlos Valderrama, qui présente le rapport du Secrétariat sur la demande mondiale de textile. M. Valderrama note que la demande de textile en utilisation finale, favorisée par la croissance économique mondiale, a progressé de 3,4% en 1994 et qu'on estime sa croissance à 3% en 1995 et à 2% en 1997. Il dit que le PIB mondial a affiché une hausse de 3,7% en 1994 et il devrait progresser à la même cadence en 1995 et en 1996. Alors que la consommation mondiale en utilisation finale de fibres textiles autres que le coton a enregistré une hausse de 7% en 1994, ajoute M. Valderrama, la consommation de coton a diminué de 0,4% en raison du caractère limité de l'offre et du niveau élevé des prix. M. Valderrama prévoit que la contraction de la consommation de coton en utilisation finale au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe orientale et dans l'ancienne U.R.S.S., en 1995, sera compensée par la hausse de la consommation dans le monde en développement et dans les pays industriels d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest, d'où une hausse prévue de la consommation mondiale en utilisation finale de 3% en 1995 et de 2,3% en 1996. M. Valderrama suggère que la consommation de coton progressera à un taux annuel moyen de 2% au cours de la prochaine décennie, la part du coton dans le marché devant fluctuer entre 46% et 46,3%. Le rapport sur la Demande mondiale de textile est distribué à titre de document officiel de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du PAKISTAN, qui lit une déclaration officielle de son gouvernement soulignant l'importance du coton pour l'économie du pays ; c'est en effet une importante culture de rapport, qui assure 60% des recettes en devises étrangères. Le délégué communique les données, prévues et

factuelles, sur la superficie et la production cotonnières du Pakistan, le coton cueilli sur 2,65 millions d'hectares en 1994/95 ayant porté la production à 8,7 millions de balles de 170 kg, et il est prévu que la culture du coton gagnera du terrain en 1995/96. Le délégué indique que la consommation de coton en 1994/95 est estimée à 9 millions de balles et il fournit des détails sur l'offre et la distribution de coton au cours de la campagne écoulée. En outre, il explique le mécanisme des prix minimums garantis du coton et il récapitule des données sur la performance de l'industrie textile en 1994/95 et en 1993/94, faisant ressortir l'augmentation des capacités et de leur utilisation. Le délégué décrit les programmes de recherche qui se déroulent au Pakistan, notamment ceux qui portent sur l'élaboration de variétés résistantes au virus de la frisolée de la feuille et sur l'amélioration de la lutte contre les ravageurs. Le rapport du pays du Pakistan est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'EGYPTE, qui exprime sa reconnaissance au Gouvernement et à la Société cotonnière des Philippines qui ont accepté d'accueillir la réunion. Le délégué fait le point sur la libéralisation du système de commercialisation du coton en Egypte, indiquant que les producteurs sont maintenant libres de vendre leur coton à des entreprises publiques, au secteur privé ou à des coopératives. Il note que les prix du coton vendu par les producteurs ont fait un bond de 45% par rapport à l'année dernière, par suite de l'adoption d'un nouveau système de vente de coton aux enchères. Le délégué explique que son gouvernement veut faire en sorte que l'Egypte conserve dans une grande mesure sa place dans le marché des exportations ; toutefois, à cause des retards pris dans la cueillette au cours de la campagne actuelle, la politique d'exportation pour 1995 n'est pas encore finalisée. Les remarques du délégué et le rapport du pays sont incluses en

tant que déclarations de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au délégué du **BRESIL**, qui passe brièvement en revue la situation cotonnière du Brésil et il discute les politiques de son gouvernement relatives au coton qui ont commencé à produire des résultats positifs. Il dit que la production pourrait ne pas atteindre le niveau ciblé à cause des pluies excessives qui sont tombées, mais elle affichera quand même une hausse de 20% par rapport à 1994. Il dit que la production totale est actuellement estimée à 565.000 tonnes, et la consommation à 850.000 tonnes. Il déclare que, au cours de la campagne actuelle, 370.200 tonnes de coton ont été importées d'Argentine, du Paraguay, des Etats-Unis et des pays qui faisaient partie de l'ancienne U.R.S.S. Il ajoute que les importations se faisaient en franchise de douane entre 1990 et 1994, mais qu'elles sont maintenant assujetties à un droit de 1% qui sera progressivement relevé au point d'atteindre 6% d'ici à l'an 2000. Cependant, conformément à l'Accord de Mercosur sur les tarifs douaniers externes communs, les partenaires du Brésil, à savoir l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, continueront d'importer du coton brésilien en franchise de douane. Le délégué qualifie de très encourageantes les perspectives pour 1995/96. La superficie plantée ne devant progresser que légèrement, on prévoit une hausse de la production de l'ordre de 15% à 20%, ce qui portera la production à 670.000 tonnes. Le délégué dit que le recul de la superficie plantée dans le Sud du Brésil sera compensé par une expansion dans les régions du Centre-Ouest et du Nord-Est. Pour la deuxième année consécutive, dit-il, la croissance économique du Brésil devrait dépasser 5% par an, tandis que le taux d'inflation continue de diminuer. Le délégué dit qu'il est prévu que le taux d'inflation demeure inférieur à 20% en 1996 et que la croissance reste robuste. Le rapport du pays du Brésil est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au délégué de la **BOLIVIE**, qui exprime sa sincère gratitude au Gouvernement des Philippines pour avoir accueilli la Réunion plénière, et au peuple philippin en général pour l'hospitalité qu'il manifeste envers les délégués. Il remercie également le Président de la Commission permanente, qui a reçu chaleureusement la Bolivie au CCIC. Il dit que la Bolivie s'est tenue à l'écart des marchés internationaux en dépit du fait que le coton représente la composante la plus importante de l'industrie agro-alimentaire du pays. Au cours des cinq dernières années, dit-il, la productivité a augmenté en moyenne de 35%, ce qui a eu des retombées notables sur l'économie nationale. Il fait référence à une revue distribuée à tous les délégués, *ADEPA — El Gran Salto Adelante*, laquelle reflète le soutien accordé aux producteurs qui atteignent les objectifs fixés. En outre, il invite le CCIC à choisir la Bolivie en 1998 ou 1999 comme lieu

de réunion plénière lorsque le Comité le jugera opportun. Les remarques du délégué et le rapport de son pays sont des déclarations de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au délégué des **PHILIPPINES**, qui déclare que la culture du coton a été régulièrement couronnée de succès dans son pays depuis les années 1970. Il dit que le coton est cité dans le Plan de développement à moyen terme comme culture très compétitive. Conformément au plan de développement national, dit-il, le Programme de mise en valeur du coton a été formulé en tant que programme du secteur cotonnier reposant sur le principe des coopératives. Le délégué informe les participants à la Réunion qu'un modèle à base communautaire à l'échelon du village a été mis en route pour renforcer le lien entre la recherche et les activités de vulgarisation. Une attention particulière est également prêtée aux efforts visant à renforcer les coopératives de façon à améliorer les compétences techniques et de gestion, ajoute-t-il. Le fait que la collaboration se fasse à plusieurs niveaux à l'échelon interministériel et que les Philippines aient accueilli la 54e Réunion plénière du CCIC, souligne le délégué, témoigne de l'intérêt que porte le gouvernement philippin au coton. Le rapport du pays des Philippines est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au délégué de l'**INDE**, qui dit que c'est un privilège pour lui d'assister à la Réunion plénière du CCIC et d'y prendre la parole. Il se déclare sensible aux efforts déployés par le CCIC pour rédiger des rapports utiles, dont certains sont présentés. Il remercie également le CCIC d'avoir organisé à Bombay un séminaire de deux jours qui s'est révélé à la fois très instructif et utile pour les personnes employées dans le secteur cotonnier de l'Inde. Il explique que le coton est une culture très importante pour l'Inde, dans la mesure où elle assure plus de 70% des matières premières dont a besoin l'industrie textile, laquelle représente 20% de la production industrielle et 38% des exportations totales du pays. En dépit du fait qu'environ 70% de la superficie totale aient été entièrement tributaires des pluies, ajoute-t-il, l'amélioration des méthodes agronomiques a permis à la production de croître à un taux annuel moyen d'environ 4% au cours de la dernière décennie. Le délégué déclare que le gouvernement de l'Inde, soucieux de stabiliser la production cotonnière, suit une stratégie visant à améliorer les rendements non seulement dans les régions de culture sèche par le biais de l'application de techniques de nature à protéger les plants, mais aussi dans les zones de culture irriguée, dans le Centre et le Sud de l'Inde, en accroissant la part des terres réservées au coton. Le délégué reconnaît l'action entreprise par la Cotton Corporation de l'Inde en vue d'encourager le gouvernement à fournir des semences de haute qualité et à renforcer les usines d'égrenage au moyen d'incitations

financières. Il ajoute que la consommation industrielle de coton augmente en même temps que la production, 70 nouvelles usines ayant ouvert leurs portes l'année dernière, ce qui a porté la consommation industrielle à 11,5 millions de balles en 1994/95. Le délégué indique que la politique à long terme de l'Inde en matière d'exportation vise à concilier les intérêts des producteurs de coton, des industries textiles et des tisserands dans le secteur décentralisé pour permettre à l'Inde de rester un fournisseur stable de coton sur le marché international. Il précise que les importations de coton qui avaient été placées sous le régime des licences générales à vue en franchise de douane au cours de la campagne précédente ont été assujetties aux mêmes conditions en 1994/95. En raison de l'augmentation de 7% de la surface plantée et du caractère favorable des conditions climatiques, ajoute le délégué, il est prévu que la production dépasse le niveau atteint en 1994/95. Le délégué propose également d'accroître les échanges de plasmagènes et le transfert des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la lutte contre les ravageurs sans produits chimiques, entre les pays développés et le monde en développement. Le rapport du pays de l'Inde est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au délégué de la **CHINE (TAIWAN)**, lequel remercie le Gouvernement et la Société cotonnière des Philippines au nom de sa délégation des dispositions d'un haut niveau d'excellence qui ont été prises en vue de la Réunion. Le délégué passe en revue la situation cotonnière de son pays, notant que les importations textiles ont atteint 14 milliards de dollars, soit 15% du volume total des échanges de Taïwan en 1994. Il indique que la filature du coton a joué un rôle essentiel dans la croissance globale de l'industrie textile ; toutefois, la récession mondiale récente et les prix élevés du coton brut à l'échelon international ont eu pour effet non seulement de réduire la capacité de filature, mais aussi de rendre les filés de coton de petit numéro non compétitifs sur le marché international, le nombre des broches à anneaux ayant diminué d'environ 10%. Le délégué dit que la production de filés de coton a baissé de 20% en 1994 par rapport à 1993, notant que la poursuite de ce déclin pour la quatrième année consécutive a eu de graves répercussions sur les importations de coton en Chine (Taïwan). Toutefois, dit-il, la valeur des exportations a progressé de 16% en 1994 par rapport à 1993. En conclusion, le délégué déclare que le secteur cotonnier de son pays fait de son mieux pour redorer l'image de ses produits et en améliorer la qualité. Il cite la communication technique intitulée « High Efficiency Cleaning System Shortens the Blowroom Line » qui fait le point des travaux réalisés sur Taïwan sur un système de nettoyage de haute efficacité et dont le texte

a été remis au Secrétariat du CCIC aux fins de distribution aux participants intéressés. En outre, le délégué informe la Réunion que son gouvernement participe au parrainage du « Pavillon des produits et de la technologie de Taiwan » à l'exposition prévue à Manille du 25 au 30 octobre et il invite tous les délégués et participants à le visiter. Le rapport du pays de la Chine (continentale) est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'AFRIQUE DU SUD, qui remercie lui aussi le Gouvernement, la Société cotonnière et le peuple des Philippines de leur accueil chaleureux et des excellents arrangements faits pour la Réunion. De même, il remercie et félicite le Directeur exécutif et son personnel des excellents services rendus avec professionnalisme au cours de l'année écoulée et des préparatifs faits en vue de la réunion. Il dit que le temps sec qui prévaut depuis quatre ans dans les pays d'Afrique australe a eu de graves répercussions sur l'économie de la région. Il espère que les changements politiques qui se font jour actuellement dans la région entraîneront le resserrement des liens économiques entre les pays de la région et il annonce la constitution d'une association cotonnière pour l'Afrique australe. Le délégué table sur une augmentation de 10% de la production en 1995/96. Les remarques du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le délégué de la TURQUIE remercie le Gouvernement des Philippines et il félicite le personnel de la Société cotonnière des Philippines et du CCIC des superbes arrangements faits en prévision de la Réunion. Il dit que la Turquie, dont les exportations ont atteint 6,4 milliards de dollars, est le sixième producteur de coton et le cinquième fournisseur de textiles et d'articles d'habillement au monde, et le deuxième en Europe. Le nombre de broches avoisinant les cinq millions, ajoute-t-il, la consommation de coton a affiché une hausse de 100.000 tonnes en 1994/95 et en 1995/96, elle devrait continuer de progresser. En 1995/96, poursuit le délégué, la production devrait également augmenter de 20% en raison de l'exploitation d'une nouvelle zone irriguée dans le Sud-Est de la Turquie d'Asie. Le délégué espère que la conclusion d'une union douanière entre la Turquie et l'Union européenne, prévue pour le début de l'année 1996, favorisera la croissance sans restrictions des exportations turques de textiles et d'articles d'habillement. Les remarques du délégué et le rapport du pays de la Turquie sont les déclarations de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du SOUDAN, qui remercie lui aussi le Gouvernement et la Société Cotonnière des Philippines ainsi que le Secrétariat du CCIC des splendides arrangements faits pour la Réunion. Il dit qu'une déclaration officielle de son pays a

été remise au Secrétariat et qu'il se contentera d'en citer les points principaux. Il déclare que la politique de libéralisation suivie par son gouvernement commence à porter des fruits en accroissant le degré d'intervention des producteurs dans les décisions prises. A l'heure actuelle, dit-il, la Commission du coton de Gezeira, de Halfa et celle de Rahad se composent pour moitié de producteurs. Les producteurs, ajoute-t-il, sont propriétaires d'une banque qui octroie des prêts pour la culture du coton et ils interviennent dans la détermination des prix et dans l'exportation du coton. Le délégué informe la Réunion que le Soudan consent des efforts sérieux en vue de l'amélioration de la qualité de la fibre. Grâce aux activités concertées de recherche, poursuit le délégué, la productivité a évolué à la hausse et, avec l'aide des chercheurs, le Soudan sera en mesure de produire du coton sans contamination d'ici à 1997/98. Les remarques du délégué et le rapport de son pays sont des déclarations de la Réunion.

Le délégué de l'OUGANDA s'associe aux orateurs précédents en exprimant la gratitude de sa délégation au Gouvernement des Philippines et à son peuple pour la chaleureuse hospitalité accordée aux délégués. En outre, il se déclare sensible aux efforts infatigables déployés par le Directeur exécutif et son personnel. Il dit que la production cotonnière de l'Ouganda traverse actuellement une phase de restructuration en profondeur et qu'une action a été engagée dans le but de renforcer les capacités de recherche. Le délégué ajoute que l'Ouganda cherche à placer les activités d'égrenage, actuellement assurées par des coopératives, sous la responsabilité d'entrepreneurs solvables. Il ajoute qu'une réorganisation analogue s'observe dans l'industrie textile. Les remarques du délégué et le rapport de son pays de l'Ouganda sont les déclarations de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de la TANZANIE, qui exprime sa reconnaissance pour l'organisation de la Réunion et les travaux du Secrétariat. Il dit que la politique de libéralisation visant à susciter la concurrence à tous les niveaux a eu pour effet d'accélérer les paiements aux producteurs, d'accroître de 83% les prix touchés par eux et d'augmenter la capacité d'égrenage. Il dit que quatre nouvelles usines d'égrenage ont été construites et que quatre autres sont presque terminées, ce qui a permis d'améliorer la capacité d'égrenage en la portant à 570.000 balles par campagne de 26 semaines. Le délégué informe la Réunion qu'un fonds pour les intrants est en cours de constitution ; il permettra de mettre les facteurs de production à la disposition des producteurs à des prix abordables et au moment opportun. Le délégué dit que 28.000 balles de moins avaient été produites en 1994/95 qu'en 1993, mais que les estimations portent le nombre de balles pour la campagne 1995/96 à près de 500.000 balles, le nombre de celles destinées à l'exportation

pouvant osciller entre 263.000 et 440.000. Le délégué note que le manque de capitaux a affecté la recherche cotonnière, mais le financement qui commence à se dégager de deux sources devrait favoriser la relance des activités dans ce domaine, ajoute-t-il. Le délégué déclare que l'industrie cotonnière de la Tanzanie vient tout juste d'entamer une phase de libéralisation et qu'elle sollicitera l'assistance des pays membres du CCIC pour améliorer la gestion du secteur cotonnier du pays. Le rapport du pays de la Tanzanie est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'ESPAGNE, qui remercie le Gouvernement et le peuple des Philippines de l'excellente organisation de la Réunion. Il souligne en outre la qualité des travaux du Secrétariat sur les divers aspects, économiques et autres, de la culture du coton. Il dit que la déclaration officielle de son pays a été remise au Secrétariat aux fins de distribution et il se déclare prêt à répondre à n'importe quelle question. En raison de la poursuite de la sécheresse pour la quatrième campagne, explique-t-il, la production de coton affiche une baisse de 30% à 35%, et l'Espagne est devenue importatrice nette de coton. Les remarques du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué d'ISRAEL, qui remercie le Gouvernement des Philippines, le Secrétariat du CCIC et les organisateurs de la Réunion. Le délégué indique que la surface cotonnière a progressé de plus de 19% en 1995, inversant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis 1988. Il attribue ce phénomène au relèvement des prix internationaux, au fait que 90% de la superficie réservée au coton aient bénéficié d'une irrigation faite avec de l'eau recyclée et à l'amélioration de la compétitivité du coton face aux autres cultures. En outre, il déclare que du coton de couleur a été cultivé sur 700 hectares en 1995/96 et que 700 tonnes de fibre marron et de fibre verte seront destinées à la filature de haute qualité. Il mentionne le programme adopté par le gouvernement en 1993 pour stabiliser les prix du coton payés aux producteurs, à 75 cents et à 99 cents respectivement pour l'Acala et le Pima. Il dit que ce programme a été prorogé jusqu'en 1994/95, mais il n'y a pas eu lieu de l'appliquer en raison du niveau élevé des cours internationaux. Le délégué espère que le projet relevant du Fonds commun auquel participe Israël servira de modèle de coopération internationale et que les conclusions auxquelles il aboutira présenteront de l'utilité pour les producteurs de coton du monde entier. Le rapport du pays d'Israël est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'ALLEMAGNE, qui s'associe aux

conférenciers précédents en remerciant le Gouvernement des Philippines de son hospitalité ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la Réunion plénière du CCIC. Il remercie le personnel du CCIC des efforts qui ont été consentis pour que ce congrès soit un succès. Il dit que la déclaration officielle de son pays a été remise au Secrétariat aux fins

de distribution. Il demande qu'une correction soit faite. La dernière phrase du rapport à la page 3 doit être remplacée par la suivante : « In this context, reliable international trade links and contracts are of particular importance. » (Dans ce contexte, l'existence de liens et de contrats commerciaux internationaux fiables revêtent une importance particulière.) Le rapport du pays

de l'Allemagne est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** remercie les délégations de leur coopération et il ajourne la séance à 17 heures 22.

Troisième séance plénière

Mardi 24 octobre 1995, 8 heures 30

Sous la présidence de M. Joemari D. Gerochi

Le **PRESIDENT** déclare la séance ouverte et il passe en revue l'ordre du jour. Il invite M. Jingyuan Xia, de la Chine (continentale), à donner lecture de la déclaration officielle de son pays. M. Xia dit que c'est pour lui un honneur d'assister à la 54^e Réunion plénière du CCIC. Il remercie M. Fumio Yawata, président de la Commission permanente du CCIC, et MM. Lawrence H. Shaw et M. Rafiq Chaudhry, du CCIC, de leur aimable invitation à assister à cette assemblée à titre d'observateur. Il exprime en outre ses sincères remerciements aux organisateurs de la Réunion et au pays d'accueil pour leur aimable hospitalité. Comme la Chine (continentale) n'a pas été représentée à une réunion du CCIC depuis quelque temps, il brosse brièvement la toile de fond de la production cotonnière du pays. Il donne ainsi des informations sur les régions productrices et sur les variétés cultivées ainsi que des chiffres relatifs à la production et à la consommation. La vallée du fleuve Jaune et la vallée du Yangtsé sont deux régions cotonnières importantes, qui assurent respectivement 60% et 25% de la production du pays, dit M. Xia. Environ 13% de la production totale proviennent du Nord-Ouest, et le coton cueilli est à 99% du coton upland. M. Xia parle des systèmes de culture suivis dans trois régions, de l'utilisation du plastique à la place du paillage, des caractéristiques des variétés, des insectes ravageurs et de deux caractéristiques propres à la production cotonnière de la Chine, à savoir les transplantations et les cultures intercalaires. Il dit que la production atteindra 3,9 millions de tonnes en 1995, voire 4,1 millions de tonnes au maximum. Il déclare que l'apparition de la chenille de la capsule et du flétrissement verticillien, les conditions climatiques défavorables qui ont encouragé la multiplication des insectes, particulièrement en 1992 et en 1994, et le faible niveau des prix du coton expliquent la contraction de la superficie et la baisse de la production de la Chine. Il cite certaines mesures prises par le gouvernement en vue de favoriser le redressement de la production cotonnière, par exemple l'augmentation des prix, la subvention des produits agro-chimiques, l'établissement de comités cotonniers

bénéficiant de l'appui du gouvernement et la mise en place, à l'échelon local, d'une aide adaptée à leur intention. M. Xia déclare qu'il est prévu d'élargir la surface cotonnière en la portant à 6 millions d'hectares et d'accroître la production en la faisant passer à 5,4 millions de tonnes d'ici à l'an 2000. Il ajoute que le gouvernement s'est fixé des objectifs à atteindre dans le domaine de l'ouverture progressive de la commercialisation du coton, de la redistribution de la surface cotonnière, de l'établissement de bases cotonnières élargies et de l'accroissement des investissements dans le coton. Sur le plan technique, M. Xia dit qu'il est prévu de mettre sur pied un système d'approvisionnement en semences, d'élargir la stratégie à l'égard de la gestion des ravageurs et d'appliquer les enseignements de la biotechnologie à l'échelle commerciale. Le rapport de M. Xia est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** invite M. Brian Moir, de la FAO, à faire une déclaration. M. Moir remercie le Président de lui avoir donné la parole, et le CCIC de lui avoir donné l'occasion d'assister à la Réunion. Il dit que le CCIC et la FAO oeuvrent depuis longtemps en étroite collaboration, même en dehors des projets qu'ils administrent conjointement. L'année prochaine, rappelle M. Moir, la Division des produits de base et des échanges de la FAO analysera les retombées de l'Accord de l'Uruguay Round sur le coton. Il cite une publication de la FAO, *World Apparel Fibre Consumption Survey* (Enquête sur la consommation mondiale de la fibre pour l'habillement), ajoute qu'un supplément a été publié en 1994 et annonce qu'une revue complète sera publiée périodiquement en 1996. Il explique que les contacts réguliers entretenus avec divers organismes internationaux, tels le CCIC et la Fédération internationale des industries textiles (ITMF), visent à améliorer l'exactitude des données. Il informe les participants à la Réunion que les personnes intéressées peuvent se procurer un exemplaire de cette publication en contactant le bureau de la FAO. M. Moir appelle de ses vœux la poursuite de la coopération avec le CCIC. Le rapport de M. Moir est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole au président du CCICA, lequel insiste sur l'inviolabilité des contrats et le maintien de conditions

commerciales bien organisées. M. Garabed Kassarian rappelle aux délégués que les effets de la restriction arbitraire des exportations imposée par certains gouvernements se font toujours sentir, les litiges en étant la preuve. Il note que le CCICA ne cherche pas à dissuader les législateurs d'imposer des droits de douane, des taxes ou des contingents, mais qu'il part systématiquement du principe qu'un contrat conclu doit être exécuté tel quel. Il exhorte le CCIC à promouvoir le principe de l'inviolabilité des contrats et du respect des obligations internationales. M. Kassarian dit que le marché à terme de New-York n'est pas en mesure de mettre à la disposition des producteurs et des consommateurs de coton brut des mécanismes satisfaisants d'anticipation des prix et de redistribution des risques. Il évoque en outre le problème de la contamination et il appuie les actions prises par l'ITMF pour garder ce dossier au premier plan des discussions avec les producteurs de coton. Le rapport du CCICA est une déclaration de la Réunion.

M. Herwig Strolz, de l'ITMF, remercie le CCIC et le Gouvernement des Philippines de leur invitation à assister à la 54^e Réunion plénière et d'avoir l'opportunité de présenter les vues de la Fédération sur les questions liées au coton. Il fait référence à la Commission des filateurs, au groupe Porto, à la Commission internationale sur les méthodes d'essai du coton et à l'enquête sur la contamination du coton menée par l'ITMF. Il dit que la Commission des filateurs a essayé de définir et d'identifier les paramètres de la qualité du coton de l'industrie moderne de la filature, par le truchement de contacts directs et de visites effectuées dans les pays producteurs. La Commission internationale sur les méthodes d'essai du coton a réuni des chercheurs, des producteurs de coton, des négociants, des filateurs et des fabricants d'instruments qui ont tous pour souci d'harmoniser les méthodes d'essai du coton, dit M. Strolz. Cette Commission, qui se compose de plus de soixante experts, poursuit M. Strolz, fait autorité à l'échelle mondiale dans le domaine du perfectionnement des méthodes d'essai du coton. Il a noté que, conscient de la nécessité de normaliser les mesures HVI et les procédures

d'étalonnage, l'ITMF avait établi le « groupe Porto » il y a environ deux ans. M. Strolz espère que cela favorisera l'harmonisation des résultats des essais HVI dans le monde entier. Il souligne le problème que pose la contamination. Il présente les résultats de l'enquête effectuée en 1995 et ajoute que les données obtenues par l'ITMF servent de référence. Au cours des deux dernières années, ajoute-t-il, la contamination du coton brut par des corps étrangers s'est accentuée. En revanche, le problème du coton collant a été réduit d'un tiers par rapport à 1993. M. Strolz dit que le coton collant, à un degré ou à un autre, représente maintenant environ 20%

de la production totale, contre 26% et 27% respectivement en 1993 et en 1991. Toutefois, la quantité de fragments provenant de l'enveloppe des semences a augmenté de 2%. Le rapport de l'ITMF est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Michel Déat, du CIRAD-CA, qui fait le point des possibilités de production de coton organique. Il souligne la nécessité de définir convenablement ce qu'est le coton organique. Pour sa part, il estime qu'il est pratiquement impossible de fournir aux cotonniers les éléments nutritifs dont ils ont besoin lorsque le coton est cultivé dans

des conditions organiques. De même, les pertes causées par les insectes pourraient atteindre entre 50% et 80% et affecter aussi la qualité du coton. La lutte biologique n'est peut-être pas adaptée à l'agriculture intensive. Il dit que, cependant, elle peut se révéler faisable dans certains pays aux hivers rigoureux. M. Déat dit que les considérations économiques de la production de coton organique revêtent une très grande importance pour l'avenir de cette production, et il note que le coton Bt serait certainement plus adapté à la production organique. Ce rapport est une déclaration de la Réunion.

Quatrième séance plénière

Mardi 24 octobre 1995, 10 heures
 Sous la présidence de M. Patricio L. Lim

Le PRESIDENT donne la parole à M. Andrei Guitchounts, du Secrétariat, qui présente un rapport sur le *Commerce mondial du coton* et dont le texte est distribué comme un document de la Réunion. M. Guitchounts note que le commerce mondial du coton a porté sur le nombre sans précédent de 6,7 millions de tonnes en 1994/95, mais que le volume des échanges pourrait diminuer en 1995/96 ; il est en effet estimé à 6,2 millions de tonnes. Les grands points de la communication de M. Guitchounts sont les suivants :

Le volume du commerce mondial a été relancé en 1994/95 par les importations de pays producteurs, dont la Chine (continentale), le Pakistan, l'Inde, la Turquie et le Brésil, et les importations mondiales ont progressé au point de représenter 36% de la consommation mondiale.

Les exportations en provenance des Etats-Unis ont augmenté pour atteindre 2,1 millions de tonnes, soit le tiers du commerce mondial, en 1994/95. L'Ouzbékistan s'est placé au deuxième rang des exportateurs en livrant 1.150.000 tonnes, soit 18% du commerce mondial. Les exportations de l'Ouzbékistan se sont contractées en 1994/95 à cause de la baisse de la production et du ralentissement de l'égrenage. Les exportations de l'Afrique francophone ont progressé de 10% pour atteindre 560.000 tonnes consécutivement au relèvement de la production. Les exportations de l'Australie sont tombées à 4% du commerce mondial en 1994/95, alors que celles de l'Argentine ont augmenté par suite de la hausse de la production. Les exportations du Soudan, en hausse, ont atteint 65.000 tonnes, tandis que celles de l'Egypte ont affiché une baisse de 50.000 tonnes en tombant à 67.000 tonnes à cause de la diminution de l'offre et des craintes de pénurie dans le pays.

La Chine (continentale) a été le plus gros importateur en 1994/95 ; elle a acheté 874.000 tonnes de coton, dont les deux tiers aux Etats-Unis, 17% à l'Asie centrale, 4% au Soudan et 3% à l'Australie. D'autres pays producteurs de coton, à savoir le Pakistan, l'Inde, la Turquie, le Brésil et le Mexique, ont importé plus d'un million de tonnes en 1994/95, parce que la production était inférieure à la consommation dans tous ces pays. Les importateurs traditionnels d'Europe et d'Asie de l'Est non producteurs de coton ont réduit leurs importations en 1994/95 en raison du recul de la consommation et de la hausse des prix du coton.

On prévoit que la Chine (continentale), le Mexique, l'Inde, le Brésil, le Pakistan et la Turquie importeront moins en 1995/96 qu'en 1994/95 par suite de la hausse de la production ou de l'existence de stocks suffisants. Les échanges faisant intervenir la Chine (continentale) seront un facteur déterminant du volume du commerce mondial. C'est dans les pays producteurs que la consommation de coton continue de croître le plus vite. Par conséquent, l'accroissement de la production de coton ne se traduit pas nécessairement par l'expansion du commerce du coton.

Le PRESIDENT note qu'une communication, intitulée « Textiles and Clothing Trade Following the Establishment of the World Trade Organization » (Le commerce des textiles et de l'habillement dans la foulée de l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce), a été préparée par la Division des textiles de l'OMC aux fins de distribution aux délégués. Cette communication indique les points suivants :

L'OMC a été établie en janvier 1995 pour servir de fondement juridique et institutionnel au système multilatéral des échanges. Le commerce mondial des textiles et de l'habillement a évolué à la hausse en atteignant 248 milliards de dollars en 1993, soit 45% de plus qu'en 1988 et 160% de plus qu'en 1980. Le commerce des textiles et de l'habillement a

progressé plus vite entre 1980 et 1993 que l'ensemble des échanges mondiaux de marchandises.

Entre 1995 et 2005, le commerce mondial des textiles et de l'habillement sera progressivement intégré aux règles du GATT. D'ici à l'an 2005, tous les contingents AMF seront remplacés par des droits de douane, lesquels seront révisés à la baisse. L'intégration du commerce mondial des textiles et de l'habillement au GATT entraînera une concurrence accrue entre producteurs et l'élargissement de la gamme des choix offerts aux consommateurs. Il reste une grande inconnue, à savoir les conditions auxquelles la Chine (continentale), la Chine (Taiwan), la Russie et le Vietnam adhéreront à l'OMC. Le rapport de l'OMC est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du JAPON. Le délégué note que le Japon attache une grande importance à l'inviolabilité des contrats et à la stabilité d'une offre de coton de haute qualité à des prix raisonnables et stables. Le délégué note que les intérêts des producteurs et des consommateurs, et la compétitivité du secteur cotonnier, seront d'autant mieux servis que les gouvernements consentiront les efforts nécessaires pour respecter l'inviolabilité des contrats. Les remarques du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du TCHAD, qui remercie le Gouvernement des Philippines de l'accueil chaleureux réservé à tous les délégués présents à la Réunion plénière. Le délégué note que la production et la transformation du coton font travailler deux millions de personnes au Tchad, et que le coton représente 70% des recettes en devises du pays. Par conséquent, poursuit le délégué, le gouvernement du Tchad attache une grande importance au maintien d'un système commercial international et au respect de l'inviolabilité des contrats. Il rapporte que le

secteur cotonnier du Tchad a souffert du faible niveau des prix au début des années 1990, et la production est tombée à 37.000 tonnes. Il dit que toutefois les prix ayant été rémunérateurs au cours des dernières campagnes, la production s'est redressée pour atteindre 62.000 tonnes en 1994/95 et un niveau estimé à 75.000 tonnes en 1995/96. Comme l'industrie textile du Tchad n'utilise pas beaucoup de coton, indique le délégué, la quasi-totalité de la cueillette est exportée. Il dit que le gouvernement cherche à relever le revenu des producteurs en mettant au point des variétés améliorées de coton et en insistant sur la production de coton de haute qualité. Il observe que les producteurs et les égreneurs du Tchad sont conscients de l'importance qu'il y a d'éviter la contamination.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Samuel Olowude, chef des Opérations au Fonds commun des produits de base. M. Olowude donne lecture d'une communication sur « les moyens d'améliorer la performance du marché par le biais de la promotion du développement du marché des produits de base et de la gestion des risques dans les pays en développement - L'action entreprise par le Fonds Commun en association avec d'autres institutions de développement et de financement ». Le rapport est une déclaration de la Réunion. M. Olowude note que deux des principaux objectifs du Fonds consistent à améliorer l'accès aux marchés et la fiabilité de l'offre des produits de base et des produits transformés, tout en gardant à l'esprit les besoins et les intérêts des pays en développement, et à améliorer les systèmes de commercialisation, de distribution et de transport pour l'exportation de produits de base par les pays en développement. Le Fonds est devenu opérationnel il y a cinq ans et il a donné son aval à 37 projets d'une valeur totale de plus de 80 millions de dollars ; il dit que le coton a bénéficié d'une part disproportionnée des projets du Fonds grâce aux efforts du Secrétariat du CCIC.

M. Olowude note que le prix de certains produits de base a affiché un redressement considérable après avoir languï pendant 25 longues années, et que cette tendance semble refléter des principes de base du marché, ce qui dénote le bon fonctionnement du marché. Toutefois, certaines fluctuations récentes des prix ne semblent pas refléter des principes de base, et l'on doit peut-être attribuer ces mouvements inattendus à des décisions irrationnelles prises par certains opérateurs. Maintenant que les pouvoirs publics attachent une importance croissante à la libéralisation du marché, on s'inquiète aussi au sujet de la distribution des profits entre le secteur privé et les petits exploitants. Il dit qu'il y a des limites à ce que l'économie de marché peut faire dans le domaine de la fourniture d'intrants et du traitement et de la distribution des produits. Il indique que le Fonds s'emploie à améliorer la performance du marché en s'intéressant à

plusieurs domaines, dont le développement des contrats, la défense des contrôles de la qualité, les méthodes du financement de la production, la construction d'entrepôts et les méthodes de gestion des risques dans l'optique des petits exploitants.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Donald Conlin, président émérite du New York Cotton Exchange. M. Conlin explique comment les producteurs peuvent utiliser les contrats à terme et les options. Le New York Futures Exchange existe depuis 125 ans. Mr. Conlin a fait les observations suivantes :

Un contrat à terme est l'obligation d'effectuer ou d'accepter la livraison d'un produit de base à une date ultérieure et à un prix déterminé. Il dit qu'au New York Futures Exchange, les contrats négociés portent jusqu'à 24 mois dans l'avenir. Une bourse des transactions à terme sur marchandises vise deux objectifs, à savoir l'anticipation des prix et la redistribution des risques. Un marché à terme ne détermine pas les prix ; il reflète les prix en se fondant sur l'opinion mondiale de la valeur du coton à un moment donné.

Dans un marché à terme, il y a ceux qui acceptent de courir un risque (les spéculateurs) et ceux qui veulent se couvrir d'un risque (les arbitragistes en couverture de risque). Ces derniers prennent une position inverse sur le marché des transactions au comptant, alors que les spéculateurs acceptent de courir un risque dans l'espoir de gagner de l'argent. Les spéculateurs sont nécessaires dans un marché à terme pour assumer le risque que les arbitragistes ne veulent pas courir.

Une option est un accord qui donne à l'acheteur le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un contrat à terme avant la date prévue d'expiration. L'acheteur d'une option paie une prime au vendeur pour obtenir en contrepartie la garantie de la protection du prix à un niveau déterminé, dit prix d'exercice. Le prix d'exercice est le prix auquel le détenteur d'une option peut acheter ou vendre le contrat à terme en question. Les primes correspondent au coût de l'achat d'une assurance sur les prix et elles sont déterminées à la criée.

Elles intègrent trois composantes, à savoir : la valeur intrinsèque, c'est-à-dire la différence entre le prix d'exercice et le prix du contrat à terme en question ; la volatilité, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur d'une option associée à l'augmentation du risque de fluctuation défavorable des prix encouru par le vendeur de l'option. Depuis dix ans, la différence moyenne entre le prix le plus fort et le prix le plus faible pour les contrats conclus en décembre est de 23 cents la livre.

Il présenta un exemple du recours aux options par un producteur de l'hémisphère Nord, au

moment des semences. Admettons que le producteur ait acheté une option de vente (c'est-à-dire le droit de vendre un contrat à terme au prix d'exercice) à 72 cents la livre en décembre contre la somme de 4 cents la livre au 1er mars 1994. Le prix minimum net touché par l'agriculteur serait ainsi de 68 cents la livre. Or les cours du marché à terme sont montés à 73 cents entre mars et novembre 1994. Le producteur a été en mesure de vendre son coton à 73 cents la livre et il a touché un prix net de 69 cents ; l'option de vente a expiré sans avoir été utilisée parce que les prix n'ont pas baissé.

Il présenta également un exemple du recours aux options par un producteur de l'hémisphère Nord au moment de la cueillette. Admettons que le producteur ait vendu du coton le 1er novembre 1994 à 72 cents la livre et qu'il ait acheté une option d'achat (c'est-à-dire le droit d'acheter un contrat à terme au prix d'exercice) à 74 cents en juillet contre la somme de 3 cents la livre. Le prix minimum net touché par le producteur serait ainsi de 69 cents (72 cents moins 3 cents). Au 16 juin 1995, le prix stipulé dans les contrats à terme négociables en juillet est passé à 1,13 dollar la livre. La valeur de l'option d'achat à 74 cents a donc augmenté de 39 cents (1,13 dollar moins 74 cents). La livre de coton est donc revenue à 1,08 dollar au producteur (69 cents plus 39 cents).

En conclusion, M. Conlin note que le New York Cotton Exchange, les courtiers et les négociants en coton disposent d'une grande quantité d'informations supplémentaires sur le recours aux contrats à terme.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Sebahattin Gazanfer, secrétaire général de l' Aegean Exporters' Unions, en Turquie, lequel parle du marché à terme d'Izmir pour le coton. M. Gazanfer évoque les efforts déployés en vue de l'établissement d'une bourse des opérations à terme à Izmir.

Le marché au comptant d'Izmir fonctionne depuis 105 ans et il sert les intérêts des acheteurs et des vendeurs de la fibre, y compris ceux des négociants en coton d'Asie centrale. La quantité de coton négocié à la bourse d'Izmir a augmenté en 1994 au point d'atteindre 300.000 tonnes. Il n'y a pas un haut degré de corrélation entre les prix du coton en Turquie et ceux de la bourse de New-York ou de l'indice Cotlook A. En outre, il existe des problèmes d'ordre pratique, pour des raisons de distance, de manque d'informations et de fluctuations des devises, qui rendent difficile le recours au New York Futures pour protéger le coton turc contre les risques.

La politique de libéralisation du commerce suivie en Turquie a multiplié les risques du marché, et les industries textiles, les négociants et les producteurs ressentent la nécessité de se protéger contre les fluctuations des prix du

coton. Des dispositions sont actuellement prises en vue de l'établissement d'une bourse des opérations à terme à Izmir, à savoir la révision du cadre juridique, la préparation de règles, l'examen des spécifications des contrats et la formation du personnel. Les transactions boursières pourraient commencer en mai 1996. La présentation de M. Gazanfer est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des questions ou des commentaires à faire au sujet des communications qui ont été présentées.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du BRESIL. Le délégué note que le New York Futures Exchange est un instrument utile pour le commerce du coton et les gros producteurs. Toutefois, poursuit le délégué, les petits producteurs à travers le monde, et en particulier ceux des pays en développement, ne peuvent pas vraiment profiter des contrats à terme à cause des difficultés de communication, de la complexité des opérations et de la possibilité des appels de marge. Le délégué suggère que le Comité invite des représentants du commerce international du coton à expliquer comment eux, en leur qualité

d'intermédiaires, peuvent aider les producteurs du monde entier à se couvrir contre les risques sans se heurter à ce genre de complications. La prochaine réunion plénière pourrait prévoir une séance sur la commercialisation et la promotion du coton, au cours de laquelle les participants pourraient avoir des informations sur la couverture des risques et sur l'utilisation des données obtenues lors des essais HVI comme outil de promotion. Les remarques du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT ajourne la séance à midi.

Cinquième séance plénière

Mardi 24 octobre 1995, 14 heures

Sous la présidence de M. Patricio L. Lim

Le PRESIDENT donne la parole à M. Hassam Khedr, président de la Principal Bank for Development and Agriculture Credit (PBDAC), qui présente une communication sur le rôle de la PBDAC dans le financement des coopératives cotonnières en Egypte. M. Khedr souligne que ce rôle comprend trois volets importants, à savoir : la stratégie de la PBDAC, le rôle des coopératives dans la production et la commercialisation du coton, et le rôle de la PBDAC dans le financement des activités cotonnières. Il dit que le régime de crédit agricole en vigueur en Egypte remonte aux années 1930 et que la PBDAC a été établie en 1976. Il ajoute que PBDAC négocie des transactions dont le volume annuel représente actuellement 10,5 milliards de LE, son fonds de roulement et ses réserves s'élevant à 270 millions de LE ; M. Khedr dit que la stratégie agricole de l'Egypte suivie dans les années 1990 a mis en relief l'accès au crédit comme élément essentiel du développement agricole et que la PBDAC passe pour être la principale source de crédit agricole du pays. En marge des activités bancaires, dit-il, la PBDAC entend jouer un rôle dans le développement en favorisant l'accès au crédit agricole ; conformément à un accord conclu par l'Egypte avec la Banque mondiale et le FMI, la PBDAC accroît les possibilités de financement flexible et à faible coût offertes au secteur rural. S'agissant du rôle des coopératives dans le secteur cotonnier, M. Khedr dit que le droit égyptien définit quatre types de coopération agricole : le crédit polyvalent, les fins spécifiques, la récupération des terres et la commercialisation spécialisée, domaines qui relèvent tous de la Central Agricultural Cooperation Union. Le rôle de ces coopératives consiste à développer les activités agricoles et à prêter leur aide dans le domaine de l'acquisition, de la location et de la récupération des terres, dit M. Khedr. Bien que ces coopératives soient réglementées par le gouvernement, note-t-il encore, la politique de libéralisation a eu pour

effet d'élargir la participation du secteur privé. Comme la demande ne jouait pas un rôle déterminant dans les coopératives égyptiennes, il a fallu procéder à des ajustements pour tenir compte des lois du marché ; la libéralisation récente du commerce et de la commercialisation du coton a permis aux mécanismes du marché de fonctionner comme ils le doivent et elle devrait relever les prix payés aux producteurs. En ce qui concerne le rôle de la PBDAC dans le financement des activités cotonnières, M. Khedr souligne que la politique de crédit de cet établissement a été formulée en accord total avec les politiques de libéralisation ; la Banque a donc consenti des prêts à court terme et des facilités de crédit à toutes les catégories de producteurs de coton en vue d'activités allant de la préparation des sols à la cueillette et à la commercialisation. M. Khedr ajoute que la Banque met à la disposition des producteurs des semences et des intrants en nature, ou leur équivalent en valeur monétaire, et que le crédit correspond à 80% du prix du coton-graine. Enfin, M. Khedr invite les délégués à regarder un court-métrage sur vidéocassette qui présente les activités de la PBDAC. La communication présentée par M. Khedr est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT note que M. V.B. Patel, président d'AICOTTON, qui devait parler du rôle des coopératives en Inde, n'a pas pu assister à la Réunion.

Le PRESIDENT donne parole au conférencier suivant, M. Hashim Al Ibaid, directeur adjoint de la Farmers Bank du Soudan, lequel présente une communication sur le rôle des coopératives dans le marché cotonnier du Soudan. M. Al Ibaid dit que le Soudan possède des ressources naturelles en abondance, dont 200 millions d'hectares de terres arables et de l'eau en grande quantité ; que le secteur agricole fait travailler 80% de la population soudanaise et que le coton représente 95% des exportations agricoles. Il ajoute que le Soudan a plus de 75 années d'expérience en matière de production et de commercialisation de coton de variétés diverses,

allant des soies courtes aux soies longues et que le Soudan, il y a quelques années encore, assurait 22% de la production mondiale de fibre à soie longue. M. Al Ibaid dit que le coton passe pour détenir un avantage compétitif au Soudan, qu'il est une source importante de devises fortes et qu'il emploie 30% de la population. Il explique que les problèmes auxquels se heurtent les producteurs de coton sont à l'origine du recul de la superficie cotonnière, qui est passée de 814.000 feddans en 1986 à 416.000 feddans en 1994. Ces problèmes tiennent au manque d'équipement et d'intrants qui sont en grande partie importés, à la pénurie de main-d'oeuvre saisonnière et à l'inefficacité de l'infrastructure des transports. M. Al Ibaid explique que ces problèmes sont en train d'être résolus ; il ajoute qu'un autre facteur ayant affecté la contraction de la superficie tient à la sécurité alimentaire du pays. Il dit que la Banque centrale du Soudan a encouragé l'ouverture de crédits par les banques commerciales au secteur agricole et que la création relativement récente de la Farmers Bank a marqué le début de la privatisation au Soudan et favorisé l'expansion de la surface cotonnière en 1994 et en 1995. La privatisation a eu pour effet de rehausser le rôle des producteurs, poursuit-il, en leur permettant d'importer des intrants et de siéger au conseil d'administration des institutions financières par le truchement des coopératives agricoles ; loin de se limiter à l'octroi de prêts, les institutions financières fournissent aussi une assistance technique et des intrants aux agriculteurs. M. Al Ibaid déclare que la Cotton Company, responsable de la commercialisation du coton, appartient maintenant aux producteurs et à la Farmers Bank ; par conséquent, le coton qui était autrefois commercialisé par l'Etat se trouve maintenant commercialisé par le secteur privé. En conclusion, M. Al Ibaid rappelle les effets positifs, sur les prix, du processus de libéralisation suivi depuis cinq ans ; il note que le crédit est axé sur l'importation des intrants, sur la formation et sur d'autres activités, et que

le nouveau rôle joué par les producteurs par le bais des coopératives a eu pour effet d'accroître la production, d'améliorer la position de liquidité et d'accroître la rentabilité des opérations cotonnières. Le rapport de M. Hashim Al Ibaid est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. B. M. Tungaraza, directeur général de la TACOCA (Tanzania Cotton Co-operative Apex Limited), qui présente une communication sur les activités des coopératives en Tanzanie. M. Tungaraza dit qu'une loi adoptée en 1991 a permis le rétablissement de sociétés coopératives et que le gouvernement se borne maintenant à créer un environnement au sein duquel des coopératives peuvent se former et fonctionner dans l'intérêt de leurs membres. Il dit que les sociétés coopératives primaires, c'est-à-dire les organisations de base, sont de taille moyenne et au service des producteurs, dans la mesure où elles servent de forum, elles fournissent des intrants, elles offrent des possibilités de stockage et elles classifient le coton ; que les unions de coopératives sont des organisations intermédiaires couvrant un district ou une partie d'un district, et qu'elles ouvrent généralement des filiales lorsqu'elles couvrent une région, de façon à faciliter les communications entre les membres. Le rôle des unions de coopératives, explique-t-il, consiste à faciliter les activités des sociétés primaires et à s'occuper normalement du transport du coton vers les usines d'égrenage ; en outre, les unions font tourner des usines d'égrenage et des huileries et elles ont d'autres activités commerciales. M. Tungaraza ajoute que les organisations Apex sont formées par des unions de coopératives et qu'elles visent notamment les objectifs suivants : recueillir et disséminer des informations sur le marché ; acheter des intrants pour le compte de leurs membres ; s'occuper du stockage, de la distribution et de la commercialisation du coton ; et représenter leurs membres dans les organisations nationales et internationales. Enfin, M. Tungaraza dit que la Tanzanie a bon espoir d'assister à la revitalisation des coopératives et à leur entrée sur l'« open market ». Au nom de la TACOCA, il dit qu'il saura gré aux Etats membres du CCIC des conseils et de l'aide qu'ils pourraient lui apporter. Il ajoute que les coopératives doivent être encouragées à se développer afin de pouvoir disséminer les informations fournies par le Secrétariat du CCIC. Le rapport de Mr. Tungaraza est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT présente M. Cihan Altinoz, directeur général de la TARIS, qui donne lecture d'une communication sur les activités des coopératives en Turquie. M. Altinoz dit que les premières coopératives ont été établies pendant la première Guerre mondiale et qu'elles se sont progressivement développées et renforcées pour devenir aujourd'hui la TARIS, la

CUKOBIRLIK et l'ANTBIRLIK, c'est-à-dire les trois unions de coopératives qui traitent du coton en Turquie. La TARIS, déclare-t-il, est une coopérative privée qui sert de modèle d'organisation agricole au pays : elle regroupe 126 coopératives agricoles de vente fortes au total d'un million d'adhérents, et ses ventes d'exportation sont évaluées à 24 millions de dollars. Il ajoute que la TARIS gère une banque de crédit, une usine de fabrication de filés, une huilerie, 29 égreneuses ayant une capacité annuelle totale de 365.000 tonnes et une usine textile. Enfin, M. Altinoz dit que les activités de cette coopérative fournissent une sécurité importante aux habitants des régions rurales de la Turquie, étant donné que la cueillette du coton se fait sur trois mois alors que la demande et la consommation s'étalent sur une période de douze mois, d'où un problème de stockage du coton. La communication est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT demande à l'auditoire s'il y a des questions et il donne la parole au délégué de l'AFRIQUE DU SUD, qui en pose une sur le niveau des taux prêteurs consentis aux producteurs de l'Egypte et du Soudan.

M. Khedr répond que ces taux étaient d'environ 18% en Egypte avant l'adoption de réformes économiques, mais qu'ils oscillent entre 12% et 15% depuis 1991 et que les agriculteurs se voient proposer les taux commerciaux normaux, sans condition de faveur. M. Hashim Al Ibaid, dit que le taux du crédit est de 3% au Soudan.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du TCHAD, lequel fait remarquer que les quatre conférenciers qui ont parlé du rôle des coopératives assimilent la privatisation à un succès. Le délégué demande s'il n'est pas trop tôt pour parler véritablement de succès. D'autre part, le délégué veut savoir ce qui se passerait en cas d'effondrement des prix mondiaux, qui garantirait un prix minimum et qui veille à ce que le prix des intrants ne soit pas exorbitant par rapport à celui du coton. Pour l'année prochaine, il propose de discuter sur les conséquences de la privatisation sous tous ses aspects.

En réponse aux questions posées par le délégué du Tchad, M. Khedr dit que le taux de change en Egypte est de 3,14 par dollar et que la politique actuelle du gouvernement vise à juguler l'inflation afin de maintenir les taux de change à un niveau crédible. La PBDAC, ajoute-t-il, appliquait autrefois des politiques qui accordaient des subventions aux producteurs, mais le cadre macro-économique s'est amélioré et les prix sont aujourd'hui déterminés par les lois du marché. M. Hashim Al Ibaid déclare que le taux de change au Soudan est de 1,1 par dollar et que le coût moyen de la production cotonnière depuis quinze ans correspond à 30% des prix du marché, de sorte que la baisse des prix ne nuirait pas considérablement aux producteurs.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'OUGANDA, qui demande comment les coopératives peuvent compter sur la loyauté de leurs membres lorsque les agents privés offrent des prix plus élevés.

M. Tungaraza, directeur général de la TACOCA, en réponse aux questions posées par les délégués du Tchad et de l'Ouganda, explique que des coopératives assurent l'égrenage du coton dans les meilleurs délais possibles et que leurs concurrents privés ne suivent pas les règles établies du marché et celles relatives aux variétés mélangées. En ce qui concerne la baisse inattendue des prix, M. Tungaraza rappelle qu'il a mentionné dans son discours des problèmes spécifiques auxquels il convient d'apporter une solution, par exemple en adoptant un mécanisme de stabilisation des prix. M. Hashim Al Ibaid cite un autre avantage des coopératives, à savoir le fait que leurs adhérents n'ont pas à passer par des courtiers ou par d'autres intermédiaires.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Fred Gillham, anciennement consultant auprès de la Banque mondiale, qui attire l'attention sur le risque de propagation des maladies et des ravageurs lorsque le coton-graine est expédié d'un pays à un autre, et il voit dans cette pratique l'un des dangers de la libéralisation.

A la suite de la discussion relative aux coopératives, le PRESIDENT donne la parole à M. Rafiq Chaudhry, qui présente plusieurs rapports récemment terminés par le Secrétariat, à savoir : l'enquête sur les balles, l'enquête sur les produits agrochimiques utilisés dans la culture du coton et l'enquête sur le coût de production du coton brut. M. Chaudhry déclare que quarante-deux pays, ayant assuré 84% des exportations mondiales de coton en 1994/95, ont répondu au questionnaire sur les balles. Il note de grands écarts en ce qui concerne la taille et la densité des balles ; le poids moyen des balles est généralement compris entre 200 kg et 240 kg, encore qu'un certain nombre de pays fassent des balles de moins de 200 kg, voire de moins de 100 kg comme en Chine (continentale) et de la Thaïlande, tandis que les balles les plus lourdes, pesant plus de 300 kg, viennent d'Egypte. M. Chaudhry déclare qu'environ le tiers du coton exporté est enveloppé dans une toile de coton, 21% dans du jute et 21% dans du polypropylène. Il dit que l'emballage du coton est disponible dans la plupart des pays à un coût supplémentaire.

M. Chaudhry présente les conclusions suivantes de l'enquête sur les balles :

- Les balles ne sont pas uniformes.
- Le coton, la toile de jute et le polypropylène sont utilisés pour les recouvrir.
- En général, les balles sont liées à l'aide de 7 ou 8 attaches en acier.

- Les informations indiquées sur les balles varient de pays en pays.
- Les balles sont couramment marquées à l'encre.
- Les implications financières constituent un obstacle majeur à la normalisation internationale.

En présentant l'enquête sur les produits agrochimiques utilisés dans la production de coton, M. Chaudhry fait remarquer que tous les pays, sauf l'Ouganda, utilisent des engrais azotés et que la totalité du coton produit a été traité aux insecticides, à des degrés divers, au cours de la campagne. M. Chaudhry décrit les méthodes d'épandage des insecticides et la part de la superficie cotonnière traitée aux herbicides dans divers pays. Bien que le recours aux régulateurs de croissance n'ait pas eu d'effet notable sur le rendement en Australie, en Egypte, au Pakistan, aux Philippines et en Turquie, note M. Chaudhry, le Brésil, la Chine (continentale), la Grèce et l'Espagne en ont fait une utilisation accrue ces dix dernières années.

Les conclusions de l'enquête sur les produits agrochimiques sont récapitulées comme suit :

- Pas de changement en ce qui concerne l'emploi d'engrais, utilisation possible de potassium.
- La surface faisant l'objet de pulvérisations est à son niveau maximum.
- On s'attend à la diminution de l'emploi des insecticides.
- On s'attend à la diminution de l'emploi de pyréthroïdes.
- L'utilisation d'herbicides pourrait se généraliser dans d'autres pays.
- Le recours aux régulateurs de croissance pourrait diminuer.

M. Chaudhry précise que le rapport du Secrétariat sur le coût de la production se fonde sur les données recueillies auprès de 31 pays dans divers domaines, qu'il s'agisse des opérations faites avant les semailles, de la cueillette, de l'égrenage ou du coût des intrants économiques et fixes à l'exploitation. Il attribue l'accroissement du coût de la production de coton en culture sèche dans la région du Delta aux Etats-Unis et en Equateur au coût élevé de la gestion et des intérêts sur les capitaux, tandis que l'augmentation des dépenses au Paraguay s'explique par le fait que la cueillette se fait à la main. M. Chaudhry fait observer que la production d'un kilogramme de coton en culture irriguée coûte le plus cher en Israël et le moins cher en Chine (continentale). Il note que le coût de la production par hectare a baissé dans dix des seize pays pour lesquels on dispose de données et qu'il a augmenté dans six en 1994/95, par rapport à 1990/91.

Les résultats des trois enquêtes effectuées par le Secrétariat ont été distribués à titre de documents officiels de la Réunion plénière.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué du BRESIL, lequel déclare que l'enquête sur les balles pourrait servir de base à une recommandation relative à l'emploi de coton comme matière d'emballage dans le commerce international en vue de réduire la contamination de la fibre. Il lui semble juste que le CCIC et les Etats membres explorent la possibilité d'une réglementation visant à cette fin. Le délégué fait l'éloge de l'enquête sur l'emploi de produits agrochimiques dans la culture du coton, la qualifiant de très instructive, et il demande si les fabricants de produits agrochimiques ont été interrogés quant au délai sous lequel ils pourraient proposer des produits moins toxiques. M. Chaudhry répond que, dans le cadre de l'enquête, le Secrétariat a reçu dans certains cas des données provenant de fabricants de

produits agrochimiques, mais qu'il a décidé de ne pas les intégrer à l'enquête parce qu'elles ne lui paraissaient pas représentatives.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'INDE, qui suggère que les conclusions des enquêtes soient incluses au procès-verbal et distribuées aux délégués. Il note également qu'il serait avantageux d'uniformiser le marquage des balles sur la base d'un consentement mutuel.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Strolz, de l'ITMF, qui remercie le Secrétariat d'avoir effectué l'enquête sur les balles. Il note que la Commission des filateurs de l'ITMF a officiellement recommandé l'emploi de coton comme matière d'emballage pour réduire la contamination. M. Strolz se félicite du fait que cette pratique est déjà suivie en ce qui concerne 30% du coton négocié à l'échelon international. Il exprime en outre l'espoir que d'autres pays suivront l'exemple du Brésil et rendront obligatoire l'emploi de coton dans l'emballage.

Le PRESIDENT sollicite l'opinion de M. Chaudhry quant aux mesures qui pourraient être prises par le Comité au sujet des problèmes qui affectent l'environnement. M. Chaudhry fait observer que l'élimination des produits agrochimiques dans les systèmes de production du coton aurait obligatoirement un effet défavorable sur les rendements. Toutefois, dit-il, il est possible de réduire l'emploi d'insecticides et d'atténuer les dégâts éventuels causés à l'environnement en utilisant la technologie qui convient et en éduquant les producteurs afin d'utiliser les techniques les plus efficaces. Il note que des tendances positives se font déjà jour à cet égard.

Le PRESIDENT ajourne la séance à 17 heures 10.

Séance de clôture

Vendredi 27 octobre 1995, 11 Heures
 Sous la présidence de M. Joemari D. Gerochi

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués, aux observateurs et aux invités à la séance de la 54e Réunion plénière. Il fait remarquer que le Comité de direction vient d'approuver une déclaration qui sera distribuée à la clôture de la session. Il rapporte ensuite que la 55e Réunion tiendra ses assises à Tashkent (Ouzbékistan), durant la semaine du 7 au 11 octobre, 1996.

Il remercie les participants à la Réunion d'être venus aux Philippines et espère qu'ils ont effectué un bon séjour. Il dit que les délégués ont

travaillé dur pendant la Réunion pour discuter des affaires du coton. Il leur souhaite un bon voyage de retour chez eux. Il espère que tous trouveront une occasion pour retourner aux Philippines dans un proche avenir.

Avant la clôture de la Réunion, il sollicite le commentaire des délégués.

Le délégué de l'EGYPTE remercie le Gouvernement et le peuple des Philippines d'avoir accueilli la 54e Réunion. Il passe en revue les discussions de la Réunion. Il exprime sa gratitude envers le Secrétariat et les traducteurs pour leurs efforts.

Le délégué de la CHINE (TAIWAN) remercie

le Gouvernement des Philippines de la réception cordiale reçue par sa délégation. Il félicite le PRESIDENT pour son excellente manière de conduire la Réunion. Il adresse des remerciements particuliers à Lawrence Shaw et à son personnel pour l'efficacité dans la préparation des documents de la conférence. Il souhaite toute la bonne santé et le succès dans leurs projets d'entreprises.

Le délégué de la BOLIVIE remercie les Philippines pour leur hospitalité à cette Réunion qui est la première à laquelle la Bolivie assiste en qualité de membre du Comité international consultatif du coton. Il dit que la capacité de l'organisation à trouver un

consensus sur tous les problèmes devrait servir d'exemple à toutes les organisations internationales.

Le délégué du TCHAD exprime sa satisfaction pour les efforts du Gouvernement des Philippines et de la Philippine Cotton Corporation pour leur travail. Il remercie le Secrétaire général et son personnel pour leur excellente organisation ainsi que les participants pour le succès de la Réunion.

Le délégué de l'OUZBEKISTAN adresse ses remerciements à la population et au Gouvernement des Philippines, au ministère de l'Agriculture et à la Philippine Cotton Corporation pour leur travail. Il dit que les délégués devront rester assurés que son pays fera de son mieux pour maintenir les normes de cette rencontre lorsque les assises de la 55e Réunion seront tenues à Tashkent l'an prochain. Il invite tous les participants à aller à Ouzbékistan l'an prochain.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie le peuple et le gouvernement des Philippines, la Philippine Cotton Corporation et la Textile Mills Association des Philippines pour leur hospitalité. Il adresse également ses remerciements aux collègues délégués pour leur coopération. Il souhaite à tous *mabuhay*.

Le délégué du ROYAUME-UNI dit qu'il renouvelle les remerciements qu'il exprime aux organisateurs au banquet de clôture Jeudi, aux noms de tous les délégués.

Le délégué d'IRAN dit qu'il est heureux de se joindre à d'autres délégués en exprimant sa gratitude aux Philippines pour avoir accueilli la 55e Réunion plénière du CICC. Il remercie les organisateurs, le Directeur exécutif et le personnel du Secrétariat.

Le délégué des ETATS-UNIS dit qu'il souhaite associer sa délégation aux commentaires des autres délégués en ce qui concerne la gratitude pour les efforts des organisateurs et l'efficacité du Directeur exécutif et de son personnel. Il dit que sa délégation conservera un agréable souvenir de leur visite aux Philippines.

Le délégué du SOUDAN exprime sa reconnaissance aux Philippines pour avoir accueilli la 54e Réunion. Il remercie le Directeur exécutif et le personnel pour leurs diligents efforts au cours de la réunion. Il dit que le cadre de la discussion indique que l'objectivité scientifique dans la considération des problèmes de production, du commerce et de traitement est fondamentale pour résoudre les problèmes du coton. Profiter de l'expérience des chercheurs conduit à de bons résultats, ajoute-t-il. Il remercie les délégués d'avoir accepté l'invitation du Soudan à tenir une Réunion plénière ultérieurement au cours de cette décennie.

Le délégué de l'INDE joint ses remerciements à ceux des autres délégués pour l'hospitalité des organisateurs. Il dit que les autorités des Philippines ont aussi tenu compte des nécessités diététiques particulières de sa délégation. Il apprécie l'efficacité du Secrétariat du CCIC avant et pendant la Réunion. Il dit qu'il espère que le Secrétariat conservera son dynamisme dans l'avenir. Il remercie aussi tous ceux qui ont pris part à la Réunion.

Le délégué de la TANZANIE exprime sa sincère appréciation au Gouvernement des Philippines pour son excellente hospitalité, au Directeur exécutif et au personnel du CCIC ainsi qu'à tous les délégués à la Réunion pour leur active participation.

Le délégué du PARAGUAY remercie tous ceux qui ont apporté leur contribution à la Réunion, pour leur gentillesse et leurs services, ce qui a rendu le séjour agréable aux Philippines pour tout un chacun. Il dit que les discussions au cours de la Réunion sont extraordinaires grâce au niveau et au sujet de l'information et de l'interaction des représentants des producteurs de coton, du commerce du coton et de l'industrie textile cotonnière, qui sont venus avec l'intention d'apprendre autant que possible. Il espère qu'il en sera de même lorsque le Comité visitera le Paraguay en 1997.

Le délégué de la TURQUIE se joint au concert de louanges adressées aux hôtes philippins. Il souhaite que leurs efforts soient couronnés de succès dans l'amélioration du coton. Il remercie le Directeur exécutif pour les services que le Secrétariat continue à fournir au Comité.

Le délégué de la COLOMBIE associe sa délégation aux sentiments de gratitude qui ont été formulés. Il insiste sur l'hospitalité des organisateurs, qui ont permis aux délégués.

Le délégué du PAKISTAN exprime la reconnaissante satisfaction de sa délégation pour l'hospitalité des Philippines.

Le délégué du BRESIL ajoute les remerciements de sa délégation à ceux prodigués au Gouvernement et au peuple des Philippines pour avoir reçu les participants à Manille, de même que le Secrétariat du CCIC, pour son travail. Il dit qu'il revoit avec plaisir ses collègues délégués à Tashkent l'an prochain.

C'est à la suite de ces commentaires que le PRESIDENT ajourne la 54ème Réunion à midi.

Comité de direction

Première réunion

Lundi 23 octobre 1995, 9 heures

Le SECRETAIRE GENERAL accueille les délégués à la 54e Réunion plénière et il présente M. Roberto S. Sebastian, ministre de l'Agriculture des Philippines, qui a été désigné Président de la Réunion par le gouvernement philippin.

Le SECRETAIRE GENERAL note que M. Sebastian est titulaire de diplômes d'économie et d'agronomie et que, avant d'être nommé ministre de l'Agriculture en 1992, il a dirigé aux Philippines des sociétés agro-alimentaires spécialisées dans la production et le traitement des bananes, des ananas, des mangues et des asperges.

M. Roberto S. Sebastian prend la présidence.

Le PRESIDENT accueille les délégués et note que l'ordre du jour proposé pour la 54e Réunion plénière est sous leurs yeux. Il leur demande s'ils ont des commentaires. En l'absence de réaction, il déclare l'ordre du jour de la 54e Réunion plénière adopté tel quel et il ajourne le Comité de direction jusqu'au mercredi 25 octobre à 8 heures 30.

Deuxième réunion

Mercredi 25 octobre 1995, 8 heures 30
Sous la présidence de M. Patricio L. Lim

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de présenter le Document de travail II préparé par le Directeur exécutif sur le programme de

travail et le budget du Secrétariat. Le SECRETAIRE GENERAL donne les informations suivantes : les efforts consentis par les Etats membres en vue de régler leurs dettes, signe indiscutable de leur soutien des travaux du Comité, ont rétabli les fonds de roulement du Comité. Les arriérés du Comité à la fin de l'année budgétaire 1994/95 sont à leur niveau le plus faible depuis 1987. Il n'est dans l'intérêt d'aucun gouvernement que le nombre d'adhérents au Comité soit réduit, et il est à espérer qu'il n'y aura pas lieu de suspendre le moindre de pays. Le SECRETAIRE GENERAL dit qu'il se félicite du fait que l'Iran l'a informé qu'il avait transféré les fonds nécessaires au règlement de la totalité de ses arriérés. Il note que le Secrétariat a été en contact avec un certain nombre de

gouvernements tout au long de l'année pour les encourager à adhérer au Comité et que la Bolivie est devenue membre du Comité, et le Mali et le Tadjikistan ont fait les premiers pas dans cette voie.

Le SECRETAIRE GENERAL note que le monde des produits de base a beaucoup changé depuis la création du CCIC, il y a 56 ans, et qu'il serait peut-être bon de trouver les moyens d'accroître la participation d'organismes privés au CCIC. Il dit que l'on pourrait ainsi envisager la création d'une nouvelle catégorie de membres, dits « Membres consultants », qui permettrait à des organismes privés de recevoir toutes les publications du CCIC, de siéger à un Conseil consultatif qui pourrait faire des recommandations au Comité de direction et au Comité de rédaction et d'assister à titre d'observateurs aux réunions du Comité de direction, du Comité de rédaction et de la Commission permanente.

Le SECRETAIRE GENERAL dit qu'il propose dans le budget pour 1994/95 de faire payer un droit aux observateurs et aux membres des délégations officielles, s'il y en a plus de deux, afin d'accroître les revenus du Comité. Il dit que la question a été soumise à la Réunion plénière afin qu'une décision soit prise, et il note que les éléments qui sous-tendent cette recommandation ont été récapitulés dans le document de travail X.

Il dit que certains membres de la Commission permanente ont proposé que la Réunion plénière ait lieu à Washington une année sur deux, par mesure d'économie. Cela reviendrait à moins cher au Comité, note-t-il, mais à plus cher aux participants et aux Etats membres. Le SECRETAIRE GENERAL dit que la Commission permanente a porté cette question, qui est discutée dans le document de travail IX devant le Comité consultatif.

Comme il est noté dans le document de travail IV, depuis juillet 1994, il dit que les publications sont envoyées exclusivement aux Etats membres, à un prix fixé de façon à apporter des revenus supplémentaires. L'objectif des ventes n'a pas été atteint en 1994/95, rapporte-t-il à cause des modifications apportées à la politique des ventes par les délégués à la Réunion plénière de Récife. Toutefois, ajoute-t-il, les ventes de publications ont dépassé le niveau atteint l'année dernière au trimestre de juillet à septembre 1995, et on prévoit que l'objectif des ventes pour 1995/96 sera atteint.

Le SECRETAIRE GENERAL note que le document de travail V donne le détail des mesures qui ont été prises pour appliquer les recommandations adoptées par la Commission permanente au sujet de la Vérification du bilan financier. Ainsi que l'a déterminé le vérificateur, il dit qu'il n'y a pas beaucoup d'économies possibles à faire au niveau du fonctionnement du

CCIC sans réduire les services et l'efficacité. Malheureusement, rapporte-t-il, cette vérification n'a pas donné lieu à la moindre économie en termes nets indiquant que le coût du CCIC est infime par rapport à la valeur du commerce sur lequel il se fonde. En outre, dit-il, le budget du Comité est inférieur de 4% en termes réels à celui de 1989/90, et de 18% à celui de 1982/83, ce qui n'a pas empêché le Secrétariat de continuer à prodiguer des services de base aux Etats membres. Il note qu'il s'est toutefois révélé nécessaire de réduire les services, et en particulier ceux d'ordre linguistique lors des Réunions plénières.

Le SECRETAIRE GENERAL note la valeur des services rendus par le Secrétariat aux Etats membres, parmi lesquels figurent la production de prévisions valides quant à l'effet des évaluations actuelles de la production et de la consommation sur les prix et les efforts déployés pour obtenir le financement de projets cotonniers par le Fonds commun des produits de base. Il note aussi que le recul de la part du coton sur le marché est un sujet de préoccupation et il exhorte le Comité à trouver une solution à ce problème. En outre, il exhorte les délégués à se concentrer sur les activités fonctionnelles de la division Economie et Statistiques et de la section de l'Information technique du Secrétariat, au lieu de se pencher sur les aspects pratiques de la gestion du Secrétariat.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires.

Le délégué des ETATS-UNIS félicite le Secrétaire général du document de travail II et il ajoute que la proposition relative à la création d'une nouvelle catégorie de membres au sein du Comité, celle des Membres consultants, est intéressante mais qu'elle doit être étudiée davantage. Le délégué insiste pour que la question soit portée à l'attention de la Commission permanente.

Le délégué de l'AUSTRALIE se fait l'écho des propos tenus par son collègue des Etats-Unis en ce qui concerne la valeur potentielle de la proposition relative aux Membres Consultants et la nécessité de soumettre la question à la Commission permanente dans l'espoir qu'une recommandation sera faite lors de la prochaine Réunion plénière. Il est important, souligne le délégué, que la nature de la coopération entre le CCIC et le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale soit acceptée par les membres du CCIC avant que des recommandations ne soient faites au Groupe consultatif qui siégera en séance plénière en 1996. Le délégué félicite le Secrétariat d'avoir réussi à obtenir le soutien du Fonds commun. Il confirme la valeur des rapports reçus par l'Australie sur les politiques des gouvernements et il se réjouit à la perspective de recevoir du Secrétariat un document sur les changements du

programme des Etats-Unis à l'égard du coton ainsi que des rapports sur d'autres décisions des pouvoirs publics affectant le coton. Il suggère que du temps soit dorénavant mis de côté lors des séminaires techniques pour discuter brièvement l'évolution et les conclusions des projets du Fonds commun concernant le coton. Les remarques du délégué et le rapport de son pays sont des déclarations de la Réunion.

Le délégué du BRESIL fait observer que le CCIC n'a pas l'apanage des initiatives visant à la réduction des coûts, puisque celles-ci sont devenues la norme dans le monde entier. Le délégué souscrit aux efforts de compression des coûts conjugués à la recherche des moyens d'accroître les revenus et il encourage la discussion d'idées novatrices sur ce sujet. Il fait remarquer que le Brésil envoie souvent plus de deux délégués officiels aux Réunions plénières et qu'il ne peut pas, dès lors, soutenir la proposition visant à limiter à deux par délégation le nombre d'exemplaires des rapports qui seront remis gratuitement. Il dit que la participation d'organismes privés au CCIC est une idée qui pourrait être une source de revenus et rehausser l'influence du CCIC dans les affaires cotonnières; toutefois, il ne faut pas écarter le risque que la présence d'organismes privés empêche les gouvernements de prendre des décisions sur des questions qui intéressent le CCIC. Il dit qu'il importe donc d'examiner soigneusement une proposition plus détaillée à cet égard. Le fait que la part du coton dans la consommation industrielle de fibre soit tombée à son niveau le plus bas, ajoute-t-il, suscite des inquiétudes; le Comité doit considérer cette question prioritaire, et c'est peut-être une raison d'accroître la participation du secteur privé au CCIC. Les remarques complètes du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le délégué du ROYAUME-UNI remercie le Gouvernement et la Société cotonnière des Philippines d'avoir accueilli la Réunion plénière, et le Secrétariat d'avoir préparé les documents à temps, ce qui montre que le CCIC est véritablement au service du secteur cotonnier. Le délégué souscrit à la proposition visant à porter devant la Commission permanente, aux fins d'examen supplémentaire, la question de la création de la catégorie des Membres consultants. Le délégué s'oppose à la proposition qui limite à deux par délégation le nombre d'exemplaires de documents, de crainte que l'action décourage la participation aux réunions.

Le délégué de l'OUGANDA déclare que le droit qu'ont les Etats membres de proposer d'accueillir les Réunions plénières ne doit être restreint en aucune façon et il se dit favorable au statu quo. Il suggère que la réunion plénière ait systématiquement lieu à Washington les années où aucune invitation n'est reçue. Il dit

que la participation aux Réunions plénières donne aux membres du CCIC l'occasion de se familiariser avec ce qui se passe dans d'autres pays. Le délégué n'est pas favorable à l'idée que la Commission permanente assume la responsabilité du Comité consultatif une année sur deux, dans la mesure où les pays petits en développement ayant une mission de faible importance à Washington ne pourraient pas être adéquatement représentés. Les remarques complètes sont une déclaration de la Réunion.

Le délégué du ROYAUME-UNI se rallie à la déclaration du délégué de l'Ouganda concernant le lieu des Réunions plénières.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie la Commission permanente et le Secrétariat de l'excellent travail qu'ils ont fait en ce qui concerne la gestion des finances du Comité. Le délégué ajoute que le moment est venu de trouver le juste milieu entre la volonté de réduction budgétaire et la volonté d'expansion. Il suggère que la Commission permanente mette l'accent, lors de ses délibérations, sur les moyens de faire croître le CCIC et d'augmenter ses revenus.

Le délégué du SOUDAN donne son adhésion à la proposition du délégué de l'UGANDA quant au maintien du principe des invitations faites tous les ans par un pays différent, étant entendu que le Comité pourrait siéger en Réunion plénière une fois tous les cinq ans aux Etats-Unis. Le délégué invite le Comité à siéger au Soudan en 1998 ou en 1999. Les installations nécessaires au déroulement de la Réunion plénière au Soudan seront en place d'ici à 1998. Le délégué demande à la Commission permanente de faire circuler auprès de tous les membres des informations sur les travaux financés par le Fonds commun. Le délégué dit que le Soudan n'est pas favorable à la proposition concernant l'augmentation des abonnements des Etats membres aux publications ni à celle qui vise à faire payer les documents distribués lors des Réunions plénières au-delà du deuxième exemplaire. Il suggère que le Comité modifie la formule de détermination des contributions actuellement en vigueur en l'indexant sur la quantité de coton produite, et non pas sur la quantité négociée. Les remarques complètes du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le délégué de la BELGIQUE note l'amélioration de la situation financière du CCIC. Le délégué déclare qu'il faut se garder d'en tirer des conclusions hâtives, parce que cet assainissement a récemment abouti et peut être temporaire. Le délégué exhorte la Commission à ne prendre aucune décision sur la proposition concernant la tenue de la Réunion plénière à Washington un an sur deux, mais il l'encourage à attendre un an afin de pouvoir évaluer l'état des finances du Comité.

Le délégué du TCHAD se déclare favorable à l'idée de soumettre à la Commission permanente, aux fins d'examen, la proposition concernant l'établissement d'une catégorie à part pour les membres consultants. Le délégué fait remarquer que le CCIC a pour mission de promouvoir la communication, mais que la compression des coûts compromet cet objectif. Il estime que tous les documents devraient être traduits dans les langues de travail de la Réunion plénière afin que tous les délégués puissent participer aux discussions.

Le délégué de l'INDE exprime sa reconnaissance aux pays qui ont fait des progrès dans la voie du règlement de leurs contributions dues au Comité. Le délégué n'est pas favorable au principe de la suspension de l'adhésion des pays en défaut de paiement, mais il considère que les Etats à jour dans leurs contributions doivent être distingués de ceux qui ne le sont pas. Le délégué est partisan de l'accroissement de la participation du secteur privé au Comité et il recommande vivement que la question soit étudiée plus à fond, étant entendu que la décision définitive devrait être prise par la Réunion plénière et non pas par la Commission permanente. Le délégué se rallie à la proposition relative à l'imposition d'un droit d'inscription aux Réunions plénières, mais il suggère que chaque délégation ait le droit à l'inscription gratuite d'au moins quatre membres. Le délégué précise qu'il n'a pas de commentaire à faire sur le montant proposé de l'inscription, à savoir 350 dollars. Il voit du mérite dans le système actuel qui consiste à organiser la Réunion plénière dans un pays différent tous les ans. Le délégué reconnaît que les membres doivent se concentrer sur les questions liées au coton et non pas sur les points de gestion ; il exhorte le Directeur exécutif à poursuivre son effort de réduction des coûts.

Le délégué de la COLOMBIE remercie le Gouvernement des Philippines de son hospitalité. Il note la valeur des informations sur le coton que la Colombie a reçues du Secrétariat. Le délégué déclare que les travaux du Secrétariat donnent aux petits pays en concurrence avec les pays développés une chance égale d'accès à l'information. Le délégué estime que l'on attache trop d'importance à la compression des coûts et pas assez à l'amélioration des services. Le délégué se fait l'écho de son collègue du Tchad en disant que la réduction des services de traduction a un effet dissuasif sur la participation aux Réunions plénières et que la traduction en espagnol a laissé à désirer au cours de la présente réunion parce que le traducteur connaissait mal les termes employés en économie et dans le secteur cotonnier. Le délégué note qu'il est peu judicieux de faire venir des gens du monde entier à une réunion quand ceux-ci se retrouvent dans l'impossibilité de participer pleinement aux discussions. Le délégué demande que l'on mette davantage l'accent sur l'augmentation des

revenus et moins sur la compression des coûts. Il affirme que la Colombie est prête à payer pour bénéficier de services de meilleure qualité si la communication se trouve améliorée.

Le délégué de la FRANCE se rallie aux propos tenus par le délégué du Tchad et par le délégué de la Colombie en ce qui concerne l'importance des services linguistiques lors des Réunions plénières. Le délégué n'est pas contre la proposition concernant la tenue de la Réunion plénière à Washington un an sur deux, en l'absence d'une invitation de la part d'un autre pays.

Le délégué de l'EGYPTE se déclare favorable à la pratique actuelle qui consiste à organiser la Réunion plénière dans un pays différent tous les ans, en fonction des invitations reçues. Il donne son adhésion à la proposition concernant l'imposition d'un droit d'inscription payable par les observateurs et les représentants d'organisations internationales. Le délégué est en faveur de l'accroissement de la participation du secteur privé au Comité et il recommande instamment que la question soit portée devant la Commission permanente aux fins d'examen, une décision finale sur ce sujet devant être prise par la Réunion plénière. Le délégué déclare que les services linguistiques sont extrêmement importants et il demande avec insistance que toutes les publications soient disponibles dans toutes les langues.

Le délégué de l'ALLEMAGNE se déclare sceptique à l'idée que des représentants du secteur privé aient envie d'avoir le statut de membres consultants, mais il reconnaît que la question doit être étudiée par la Commission permanente. Le délégué craint que l'imposition d'un droit d'inscription ne se traduise par la baisse du nombre de participants aux Réunions plénières et il recommande de porter à quatre ou à cinq, comme le suggérait le délégué de l'Inde, le nombre de délégués inscrits gratuitement. Le délégué estime que le fait d'organiser la Réunion plénière à Washington un an sur deux ne ferait pas faire d'économies réelles et que cette option doit être envisagée uniquement en l'absence d'une invitation.

Le délégué de la TURQUIE convient que la proposition relative à la création d'un Conseil consultatif doit être étudiée par la Commission permanente. Il craint que la constitution d'une telle instance au sein d'une organisation internationale ne débouche sur l'expression d'idées incompatibles. Le délégué est en faveur de la pratique actuelle qui consiste à accepter d'organiser la Réunion plénière dans un pays différent tous les ans en fonction des invitations reçues.

Le délégué de l'ESPAGNE partage l'opinion des délégués désireux que l'on accorde la priorité aux services (communication) et non pas à la compression des coûts. La pauvreté des

services linguistiques est manifeste lors de la présente Réunion plénière. Le délégué estime que la Réunion plénière doit avoir lieu dans les pays disposés à l'accueillir et que la proposition relative à sa tenue à Washington une année sur deux n'est pas nécessaire. Le délégué déclare que la question de l'inclusion de membres du secteur privé au Comité doit être discutée à fond et que la meilleure façon de procéder consiste à la porter devant la Commission permanente. Une décision pourra être prise à cet égard lors d'une prochaine Réunion plénière.

Le délégué de la BOLIVIE convient avec les délégués du Tchad, de la Colombie et de l'Espagne que les services en matière de communication l'emportent en importance sur la compression des coûts. Il dit que c'est la première fois que la Bolivie assiste à une Réunion plénière à titre de membre du Comité, et la Bolivie ne sera pas en mesure de participer activement aux affaires du CCIC si les traductions ne s'améliorent pas. Le délégué se dit contre la proposition concernant l'imposition d'un droit d'inscription aux délégations composées de plus de deux membres.

Le délégué de l'OUZBEKISTAN se rallie aux autres délégués qui prônent le maintien des services linguistiques à part entière. Le délégué s'oppose à la proposition concernant la tenue de la Réunion plénière à Washington un an sur deux, parce que le fait de siéger dans des endroits différents encourage la communication et relance le secteur cotonnier du pays d'accueil. Le délégué est contre le principe d'un droit d'inscription aux Réunions plénières, parce que cette mesure aurait un effet défavorable sur la participation. Le délégué approuve la suggestion de porter devant la Commission permanente aux fins d'examen complémentaire la proposition relative à l'établissement d'un Conseil consultatif, mais il demande instamment que la nature intergouvernementale du CCIC soit confirmée. Le délégué déclare que le gouvernement de l'Ouzbékistan se réjouit à la perspective d'accueillir la 55e Réunion plénière à Tashkent pendant la semaine du 7 octobre 1996. Les remarques complètes du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le délégué du PAKISTAN suggère que, s'il y a des difficultés financières, la Commission permanente devrait envisager de réduire le personnel du CCIC à Washington, ses voyages et ses frais journaliers. Le délégué suggère que le CCIC continue de se réunir dans les pays qui proposent de l'inviter. Il remercie le Gouvernement et la Société cotonnière des Philippines d'avoir accueilli la Réunion plénière et d'avoir fait d'excellents arrangements. Il ajoute qu'il se réjouit, lors des réunions, à la perspective de visiter une région productrice de coton afin de mieux comprendre les éléments nouveaux et les problèmes qui se proposent.

Le délégué des PHILIPPINES dit que la proposition relative à la participation accrue du secteur privé au Comité est intéressante et digne d'attention et qu'elle doit être étudiée de plus près. Il appuie la recommandation qui a été faite de porter la question devant la Commission permanente, étant entendu qu'une recommandation devra être faite au Comité consultatif. Le délégué est en faveur de la recommandation de la Commission permanente selon laquelle le salaire du Directeur exécutif doit correspondre à la classe D-1 du barème de l'ONU. Le délégué se rallie à la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le salaire des autres membres du personnel du Secrétariat doit correspondre au barème de l'ONU et que le règlement du personnel doit être révisé de façon à refléter les changements apportés dans ce domaine. Le délégué est partisan de la pratique suivie actuellement en ce qui concerne la tenue de la Réunion plénière dans les pays membres disposés à l'accueillir. Le délégué suggère que le Secrétariat se renseigne auprès du pays hôte, à chaque Réunion plénière, pour savoir s'il convient ou non de fixer un droit d'inscription. Les remarques complètes du délégué sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT fait remarquer que onze pays jugent opportun de soumettre à la Commission permanente, aux fins d'examen de propositions plus détaillées, l'idée de la création d'un Conseil consultatif et de l'imposition d'un droit d'inscription aux participants à partir du troisième observateur ou du troisième délégué. Le PRESIDENT constate qu'il y a un consensus sur ces deux points.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Fumio Yawata, du Japon, qui présente les recommandations de la Commission permanente. M. Yawata se réfère au document de travail VI et il dit qu'il a présidé la Commission des nominations qui s'est réunie le 6 juillet 1995 à Washington. Il dit que la Commission des nominations a recommandé à la Commission permanente que M. Molina, de l'Argentine, soit nommé Président ; M. Leviste, des Philippines, Premier vice-président ; et M. Lima-Campos, du Brésil, Deuxième vice-président. M. Yawata déclare que la Commission permanente a accepté les recommandations de la Commission des nominations et proposé à la 54e Réunion plénière cette liste provisoire des administrateurs. M. Yawata se réfère également au document de travail VII sur le salaire du Directeur exécutif. M. Yawata fait état de la recommandation de la Commission permanente selon laquelle le salaire du Directeur exécutif du CCIC doit correspondre à la classe D-1 du barème de l'ONU après ajustement pour la ville de Washington ; les cotisations de retraite pour le poste de Directeur exécutif doivent être calculées sur la base de la classe de l'ONU et du

barème des rémunérations soumises à retenue pour pension au niveau de la classe D-1 ; le salaire et les cotisations de retraite du Directeur exécutif en exercice doivent rester inchangés ; le salaire et les cotisations de retraite, s'ils sont supérieurs à ceux de l'ONU, doivent être gelés jusqu'à ce qu'il y ait parité ; et les augmentations de salaire en fonction des échelons doivent coïncider avec les pratiques suivies à l'ONU en ce qui concerne les délais et le montant à respecter, et toute proposition dans ce domaine doit être approuvée par la Commission permanente.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires à faire au sujet de la liste provisoire des administrateurs qui a été proposée.

Les délégués des ETATS-UNIS et de l'INDE se déclarent en faveur de la liste proposée par la Commission permanente.

Le PRESIDENT constate qu'il n'y a pas d'objection à l'élection des administrateurs et il déclare que M. Molina est élu Président, M. Leviste Premier vice-président, et M. Lima-Campos Deuxième vice-président.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires à faire au sujet du salaire correspondant au poste du Directeur exécutif.

Le délégué des ETATS-UNIS dit que son pays appuie la recommandation de la Commission permanente en ce qui concerne le salaire et les prestations de retraite du Directeur exécutif. Les Etats-Unis, dit-il, estiment raisonnable qu'une organisation internationale calque son barème des salaires et ses prestations sur ceux de l'ONU et que la rémunération de ce poste au niveau de la classe D-1 cadre avec les pratiques suivies par d'autres organisations internationales comparables par leur taille et par leurs fonctions. Le délégué des ETATS-UNIS fait remarquer que les dirigeants d'autres organisations internationales ayant un grade plus élevé sont généralement responsables d'un plus grand nombre d'employés, d'un budget plus important et d'un ensemble plus complexe de responsabilités, y compris en matière de régulation de l'offre. Le délégué des ETATS-UNIS insiste sur le fait que la Commission permanente a rejeté l'étude Wyatt parce que les salaires étaient comparés à ceux de la Banque mondiale ; or la Commission permanente a déterminé qu'une telle comparaison n'était pas valable au moment où l'étude a été décidée. Le délégué note que le barème des salaires de la classe D-1 pour les employés ayant des personnes à charge, ajusté pour la ville de Washington, se situe dans une fourchette comprise actuellement entre 79.518 dollars pour l'échelon le plus faible et 91.355 dollars pour l'échelon le plus élevé. Ce salaire n'est pas soumis à l'impôt. Le délégué explique que l'échelon le plus élevé de la classe D-1 est

donc équivalent à un salaire imposable, dans la région de Washington, de près de 140.000 dollars, soit un traitement supérieur à celui que touche un ministre du gouvernement des Etats-Unis. Le délégué note que le salaire du Directeur exécutif en 1995, net d'impôts, est considérablement supérieur à celui de l'échelon le plus élevé de la classe D-1 pour les employés avec des personnes à charge. Le délégué déclare que la Commission permanente a proposé non pas de réduire ce salaire, bien qu'il soit plus élevé que celui des hauts responsables d'organisations internationales comparables, mais de le geler jusqu'à ce qu'il y ait parité avec l'échelon le plus élevé de la classe D-1.

Le délégué des ETATS-UNIS explique ce qui suit : les Nations unies calculent les prestations de retraite sur une base plus faible. Pour un employé de la classe D-1 ayant des personnes à charge, cette somme est actuellement de 126.022 dollars. La base sur laquelle les prestations de retraite du Directeur exécutif sont actuellement calculées est de 184.268 dollars. Selon le régime de l'ONU, l'employeur (l'ONU) fait une contribution qui correspond à 15,8% de la base de calcul. Selon le régime du CCIC, l'employeur fait une contribution qui correspond à 14,8%, mais la base est plus élevée. Le délégué des Etats-Unis ne voit aucune raison d'amender le Règlement pour suivre le barème de l'ONU. Il fait remarquer que la Commission se contente simplement de prendre une décision concernant le traitement du Directeur exécutif conformément au Règlement. Il note toutefois que le Comité consultatif pourrait introduire un amendement visant à préciser explicitement que le salaire et les prestations de retraite du Directeur exécutif doivent correspondre à la classe D-1 du barème de l'ONU.

Le délégué de la FRANCE se rallie à la recommandation de la Commission permanente, qu'il qualifie de mesurée en notant qu'elle aligne le salaire du Directeur exécutif sur ceux qui sont payés dans d'autres organisations du même genre et qu'elle ne pénalise pas le Directeur exécutif actuel, dont les états de service sont universellement reconnus comme étant positifs.

Le délégué de l'INDE juge cette recommandation acceptable.

Le délégué de l'ALLEMAGNE se rallie aux vues exprimées par les Etats-Unis et par la France.

Le délégué de l'EGYPTE convient que la classe D-1 de l'ONU est appropriée et il appuie la recommandation de la Commission permanente.

Le délégué du ROYAUME-UNI est en faveur de la recommandation visant à lier le salaire du Directeur exécutif au barème de la classe D-1 de l'ONU, après trois années de discussions auxquelles ont participé des centaines de personnes.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD se déclare dans l'incapacité de souscrire à la recommandation de la Commission permanente. Il estime mal fondé le principe du lien établi entre le CCIC et le barème des salaires de l'ONU, étant donné que ces deux organisations ont des caractéristiques différentes. L'ONU est une organisation bureaucratique et de grande taille, alors que le CCIC est souple et de petite taille. Le délégué déclare que l'étude Wyatt aurait dû servir de ligne directrice, et il suggère que la Commission permanente soit invitée à revenir sur sa recommandation.

Les délégués de la FRANCE, du BRESIL, de la BELGIQUE et des PHILIPPINES se déclarent en faveur de l'adoption de la recommandation de la Commission permanente.

Le PRESIDENT dit qu'il interprète les manifestations du soutien accordé à la recommandation de la Commission permanente comme le consensus du Comité.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Fumio Yawata, du Japon, Président de la Commission permanente, qui fait le bilan du document de travail VIII, consacré à la détermination du barème des salaires du personnel du Secrétariat.

M. Yawata dit qu'un groupe de travail s'est réuni à Washington le 20 juin 1995, lequel a recommandé à la Commission permanente d'aligner le salaire du personnel subalterne sur le barème de l'ONU pour les postes à responsabilités équivalentes ; de calculer les cotisations de retraite du personnel subalterne sur le taux de l'ONU et suivant le barème des rémunérations soumises à retenue pour pension applicable à la classe correspondante ; de tenir compte du niveau actuel des salaires et des cotisations de retraite du personnel en exercice de façon que la conversion à la classification et au barème des salaires et des cotisations de retraite de l'ONU n'entraîne pas de réduction par rapport aux niveaux actuels, mais de geler tous les salaires et toutes les contributions d'un montant supérieur à ceux pratiqués par l'ONU pour des postes correspondants, jusqu'à ce qu'il y ait parité ; et de faire coïncider les augmentations de salaire par échelons du personnel subalterne avec les pratiques suivies à l'ONU en ce qui concerne les délais et le montant à respecter, en prenant pour base l'évaluation par le Directeur exécutif du travail fourni. M. Yawata dit que cette recommandation a été présentée à la 412e Réunion de la Commission permanente, mais qu'elle n'a pas été adoptée faute de consensus. Conformément au Règlement, le Président de la Commission permanente a porté la question devant la 54e Réunion du Comité consultatif.

Le délégué des ETATS-UNIS se réfère aux vues du Directeur exécutif telles qu'elles sont présentées dans le document de travail VIII en matière de contrôle et en ce qui concerne la

possibilité de lier les salaires à la qualité du travail fourni. Il dit que la Commission permanente ne partage pas le point de vue du Directeur exécutif. Il dit que les augmentations par échelons ne seront pas automatiques, que la recommandation du Groupe de travail n'empêche pas le versement de primes aux membres du personnel du Secrétariat afin de motiver l'excellence des performances et que le Directeur exécutif déterminerait encore le niveau de l'échelon d'après lequel un nouvel employé s'insérerait au système. Le délégué réitère son point de vue à la Commission permanente selon lequel l'étude Wyatt sur la comparabilité des salaires a été rejetée par la Commission permanente parce que les éléments de comparaison retenus étaient incongrus.

Le délégué de la BELGIQUE se déclare tout à fait en faveur de la proposition visant à aligner les salaires du personnel du Secrétariat sur ceux des postes à responsabilités comparables à l'ONU, tant que cette conversion n'entraîne pas de baisse des salaires. Le délégué insiste sur la nécessité de traiter le Directeur exécutif et les autres membres du personnel du Secrétariat avec cohérence ; étant donné qu'il a été décidé de baser le salaire du Directeur exécutif sur le barème de l'ONU, il convient de faire la même chose pour le reste du Secrétariat.

Le délégué du BRESIL se rallie à la déclaration du délégué des Etats-Unis.

Le délégué de la FRANCE note que le Comité a décidé en 1987 de ne plus appliquer le régime de l'ONU pour donner au Secrétariat une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion. Le délégué se déclare donc en faveur de la rétention du régime actuel, qui semble, dit-il, adapté à la taille du CCIC.

Le délégué du ZIMBABWE appuie la recommandation du Groupe de travail.

Le délégué de l'EGYPTE dit que les arguments qui ont joué pour le salaire du directeur exécutif doivent jouer aussi pour le reste du personnel du Secrétariat.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD dit qu'il ne peut pas appuyer la recommandation du Groupe de travail pour les mêmes raisons qu'il n'a pas soutenu la proposition visant à lier le salaire du Directeur exécutif au barème de l'ONU. Le délégué exhorte le Comité de donner au Directeur exécutif la souplesse dont il a besoin pour gérer le Secrétariat en restant dans le budget approuvé par la Commission permanente.

Le délégué de la CHINE (TAIWAN) est en faveur de la proposition qui lie les salaires du Secrétariat au barème de l'ONU.

Le délégué du ROYAUME-UNI affirme ne pas désapprouver les vues exprimées par le délégué

de l'Afrique du Sud au sujet de la nécessité de gérer le Secrétariat avec souplesse. Le délégué se déclare solidaire de la proposition faite par le Groupe de travail, à condition que les éléments décrits par le délégué des ETATS-UNIS existent bel et bien et que la Commission permanente soit disposée à financer le paiement des augmentations par échelons et des primes dues au personnel du Secrétariat, sur la recommandation du Directeur exécutif.

Le délégué de l'Australie se dit d'accord pour lier les salaires du Secrétariat au barème de l'ONU, étant donné la décision déjà prise quant au salaire du Directeur exécutif.

Le délégué de l'Allemagne dit qu'en toute logique l'application du régime de l'ONU au Directeur exécutif soit être étendue au reste du personnel du Secrétariat.

Le délégué des Philippines appuie la recommandation du Groupe de travail.

Le délégué de l'Espagne considère que le personnel du Secrétariat doit être couvert par le régime de l'ONU, mais il demande que la marge de manœuvre dont disposera le Directeur exécutif pour gérer le Secrétariat soit clairement décrite.

Le Président demande à M. Yawata de décrire les éléments de la proposition du Groupe de travail relatifs à l'impératif de souplesse. M. Yawata renvoie la question au délégué des Etats-Unis.

Le délégué des Etats-Unis assure aux délégués que la proposition du Groupe de travail autorise le Directeur exécutif à ne pas donner systématiquement de promotion à l'échelon supérieur, à donner des primes en cas de travail de qualité supérieure et à déterminer pour chaque poste les grades correspondant à ceux de l'ONU.

Le délégué de l'Espagne remercie le délégué des Etats-Unis et il se dit prêt, si le Directeur exécutif n'a rien à ajouter, à appuyer la recommandation du Groupe de travail.

Le délégué du Royaume-Uni réitère son point de vue selon lequel la Commission permanente doit autoriser le paiement de primes au Secrétariat en fonction du travail fourni, la progression d'un échelon de traitement à un autre ne doit pas être automatique, et le Directeur exécutif doit avoir le droit de déterminer lui-même à quel niveau du barème se situe chaque employé.

Le délégué du Brésil se rallie aux propos tenus par le délégué du Royaume-Uni.

Le Président dit qu'il interprète les nombreuses manifestations de soutien à la proposition du Groupe de travail, avec les dispositions détaillées lors de la présente réunion au sujet de l'impératif de souplesse,

comme le consensus de la réunion.

Le Président, en se fondant sur les discussions ayant eu lieu précédemment, constate également qu'il y a consensus sur la nécessité de ne pas modifier la pratique suivie actuellement par le Comité en ce qui concerne l'organisation des Réunions plénières dans les pays membres, sur leur invitation. Le délégué de l'Australie soumet une communication, à titre de document officiel, sur le lieu de rendez-vous des Réunions plénières.

Le Président demande s'il y a d'autres questions à aborder.

Le délégué du Paraguay se déclare satisfait de l'environnement qui a prévalu lors de la Réunion plénière grâce à la cordialité du peuple philippin. Le délégué rappelle l'évolution de la production cotonnière du Paraguay depuis 1990/91, année où la production a atteint le niveau record de 753.000 tonnes de coton-graine provenant de 550.000 hectares. Le délégué note que la production a évolué à la baisse après 1990/91 à cause de maladies et de problèmes liés à l'approvisionnement en semences. Toutefois, dit-il, les conditions se sont améliorées en 1994/95, et le gouvernement prend des mesures pour que la production de coton demeure une source importante de revenus pour les agriculteurs et qu'elle favorise l'industrialisation du pays par le biais du développement de l'industrie nationale de la filature. Le délégué dit qu'il a le plaisir de rappeler au Comité que le Gouvernement du Paraguay se réjouit à la perspective d'accueillir la 56e Réunion plénière, en 1997. Les remarques complètes du délégué et le rapport du pays sont des déclarations de la Réunion.

Le Président ajourne la séance à 11 heures 45.

Troisième réunion

Vendredi 27 octobre 1995, 9 heures
Sous la présidence de M. Joemari D. Gerochi

Le Président passe en revue l'ordre du jour de la troisième réunion et a demandé M. Isagani Catedral, Chef de l'Institut de recherche et de développement du coton aux Philippines, de présenter le rapport de la Commission sur la recherche en matière de production cotonnière. La communication de M. Catedral est joint en annexe.

Le Président demande aux délégués d'approuver le rapport. Les délégués d'Australie et de l'Inde félicitent M. Catedral pour son rapport complet et exact de la réunion de la Commission et encouragent son approbation. Le Président trouve un consensus pour l'approbation du rapport.

Le Président fait appel à M. David Burnikell du Royaume-Uni, qui a présidé le Groupe de

rédaction. M. Burnikell fait remarquer que le Groupe de rédaction s'est réuni à 16h30 le 26 octobre et, grâce à une discussion coopérative, a élaboré le document dont disposent les délégués.

Le délégué de l'Inde félicite le président du Groupe de rédaction pour son travail et émet le point de vue que le document qui se trouve devant lui fait état des conclusions du Groupe. A la fin des commentaires, le Président trouve un consensus pour l'adoption du document comme l'exposé des conclusions de la 54e Réunion.

Le Président fait remarquer que le Comité a reçu et accepté une invitation de la part de l'Etat d'Ouzbékistan pour tenir la 55e réunion du Comité à Tashkent durant la semaine du 7 au 11 octobre 1996. Il indique ensuite que la 56e Réunion aura lieu au Paraguay et que les réunions de 1998 et 1999 se tiendront respectivement en Bolivie et au Soudan.

Le Président indique que le Secrétariat a préparé une note concernant les discussions tenues lors de la seconde réunion du Comité de direction dont disposent les délégués.

Le Président sollicite des commentaires de la part des délégués.

Celui du Royaume-Uni propose une variante à propos d'un point de la note relative à une redevance pour la participation à la Réunion plénière en partant de la Commission permanente. Celle-ci donne lieu à des discussions concernant sa décision relative à la redevance des observateurs et l'on se demande si la question devrait encore se poser devant le Comité consultatif. Il est décidé qu'il fallait de nouveau soumettre la question de redevances tant pour les observateurs que les délégués à la Commission permanente pour une décision.

Le délégué des Etats-Unis propose une variante pour le point de la note concernant la place d'un fonctionnaire au niveau des Nations-Unies. Selon lui cette décision doit être prise après consultation de la Commission permanente, position soutenue par l'Australie, les Philippines et le Pakistan. Les délégués du Soudan et de l'Afrique du Sud soutiennent la décision prise par le Directeur exécutif. Le délégué de la Turquie a proposé que la décision soit soumise à l'approbation de la Commission permanente. Le délégué des Etats-Unis souscrit à la proposition du Royaume-Uni que le placement selon le rang devrait se faire après consultation de la Commission permanente, mais que le placement des membres du personnel selon leur grade respectif dépendrait de la décision du Directeur exécutif dans les limites des ressources budgétaires. Les délégués de la Bolivie, du Brésil et de l'Inde jugent inutile d'ajouter les limites des

ressources budgétaires puisque le budget du Comité dépend de toute manière de l'approbation de la Commission permanente. Le **PRESIDENT** reçoit l'accord général en faveur de la révision linguistique recommandée par le Royaume-Uni avec le rajout linguistique apporté par les Etats-Unis.

Le délégué du ROYAUME-UNI propose un autre mode d'expression concernant la note relative au recours à la Commission permanente pour les questions d'augmentation de participation par le secteur privé. Le délégué de l'OUGANDA demande que toute proposition faite par la Commission permanente soit présentée à la prochaine Réunion plénière. La révision linguistique est adoptée.

Le délégué des ETATS-UNIS propose un autre libellé pour la partie consacrée au service linguistique. Il déclare qu'il a l'impression que, d'après les commentaires faits par les autres délégués, il y a un consensus que le Secrétariat devrait assurer la quantité suffisante des services de traduction, notamment pour la traduction des documents, et que l'on devrait accorder une plus grande priorité aux services linguistiques lorsque l'on envisage des solutions pour réduire les dépenses. Les délégués du SOUDAN et de l'EGYPTE soutiennent cet amendement. Cette addition est approuvée à l'unanimité.

Le délégué du ROYAUME-UNI propose une modification d'expression concernant la partie du document engageant la Commission permanente à se concentrer sur l'amélioration de l'organisation. Ce changement est approuvé.

Le délégué de l'AUSTRALIE propose de supprimer le passage incitant la Commission permanente à concentrer sa discussion sur les problèmes du coton. La suppression est soutenue par les PHILIPPINES et les ETATS-UNIS. Le délégué des ETATS-UNIS partage le point de vue du délégué australien sur le fait que le Règlement exige que la Commission permanente prête une attention suffisante aux questions administratives et montre que le Règlement attribue un poids égal aux responsabilités de la Commission permanente en traitant des questions substantielles, administratives et financières de la Commission. Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD a encouragé l'inclusion de ce point en y ajoutant des formules de félicitation à l'égard de la Commission permanente sur son travail de gestion du budget. Un changement de libellé est proposé pour ce point par le délégué de l'AUSTRALIE pour inciter les pays membres à porter les problèmes cotonniers à l'attention de la Commission permanente. Ce compromis est accepté.

Le délégué des ETATS-UNIS propose l'insertion d'un point supplémentaire au texte en demandant que les documents contenant les propositions pour action par le Comité

consultatif circule suffisamment avant la réunion afin de permettre une préparation adéquate à la discussion et aux prises de décisions par la Commission permanente. Il se reporte spécialement à la proposition du Secrétariat relative aux membres consultants et qui n'ont pas été examinée par la Commission permanente. Le Directeur exécutif fait remarquer que le Secrétariat a toujours eu l'intention de faire circuler les documents d'informations sur tous les sujets à débattre d'une manière aussi opportune que possible. Il ajoute que le Secrétariat a été capable de faire circuler des documents six semaines avant la présente réunion. Les délégués d'AUSTRALIE et de l'INDE disent qu'ils ont trouvé la présentation des documents nécessaires à la réunion tout-à-fait adéquate et opportune. Le délégué des ETATS-UNIS retire sa proposition et propose d'ajouter un point au document demandant que les rapports sur les projets du Fonds Commun soient distribués à tous les pays membres. Il y a accord sur l'adoption de cet amendement.

Le document ci-joint est amendé comme une déclaration des décisions prises par le Comité de direction.

Le délégué des ETATS-UNIS demande la possibilité d'ajouter au compte rendu de la réunion, des commentaires de sa délégation sur divers documents de travail que la délégation a été incapable de présenter à la deuxième réunion de la Commission permanente. Le **PRESIDENT** demande aux délégués de transmettre les commentaires aux Secrétariat. Le délégué de l'INDE veut s'assurer que ces commentaires sont communiqués pour l'information des autres pays et ne doivent pas être considérés comme actions du Comité. Le **PRESIDENT** assure aux délégués de l'Inde que les commentaires ajoutés par les ETATS-UNIS ne sont que des informations relatives à la position des ETATS-UNIS et ne reflètent pas l'opinion de la Commission en général.

Le **PRESIDENT** a ajourné la troisième réunion du Comité de direction à 10h45.

PIECES JOINTES

Rapport du Président de la Commission sur la recherche en matière de production cotonnière

Isagani G. Catedral

La Commission sur la recherche en matière de production cotonnière, qui s'insère dans le CCIC, a organisé un séminaire technique ayant pour thème « Nouvelles sources de résistance génétique aux ravageurs du coton », a arrêté la liste des sujets qui seront abordés lors des

prochaines réunions techniques et a discuté la question de savoir s'il fallait poursuivre les conférences sur la recherche cotonnière mondiale. C'était un honneur pour moi que de présider la réunion de la Commission sur la recherche en matière de production cotonnière et c'est maintenant un honneur que de vous faire un compte rendu de cette réunion.

M. Edison C. Riñen, des Philippines, commence par faire le bilan des pertes causées par les insectes. Il dit que le coton consomme une part importante des insecticides utilisés dans les pays producteurs de coton. Toutefois, les préoccupations légitimes quant à leurs effets sur la santé et sur l'environnement, conjuguées à la hausse ininterrompue des prix, ont convaincu les chercheurs de mettre au point d'autres méthodes de lutte contre les ravageurs. A cet égard, la résistance innée des plants revêt une importance primordiale. En outre, certains ravageurs, tels le flétrissement fusarien et le flétrissement verticillien, ne peuvent être tenus en échec que par l'utilisation de variétés résistantes. M. Riñen dit que si nous parvenons à induire la résistance génétique dans le plant de coton, il ne sera plus nécessaire de recourir aux activités de haute technologie mettant en jeu les insecticides. Il espère que les progrès récents faits dans le domaine des manipulations génétiques pourra promouvoir l'utilisation de moyens susceptibles d'incorporer la résistance génétique dans le coton.

Selon M. A.K. Basu, de la Cotton Corporation en Inde, la non-préférence, l'antibiose et les mécanismes de défense sont trois catégories d'outils dont disposent les chercheurs pour réduire l'utilisation des insecticides. En Inde, un certain nombre de croisements interspécifiques avec des espèces sauvages se sont révélés complètement résistants au ver de la capsule. Un certain nombre d'hybrides MECH présentant les traits de la feuille d'okra et des fibres à soie longue sont cultivés sur une grande superficie dans le centre et dans le sud de l'Inde. Un hybride provenant du croisement de plusieurs espèces, dit « Adadhita », gagne en popularité auprès des producteurs en raison de sa résistance au ver de la capsule. Une variété diploïde de couleur rouge et à forte teneur en tanin, le G-27, donne de bons résultats dans le Nord. En Inde, un gène du dolice a été induit dans le coton pour promouvoir la résistance au ver du tabac. M. Basu espère qu'avec les progrès des manipulations génétiques on pourra envisager l'utilisation de gènes d'araignées, de scorpions, etc., et du gène tiré du margousier qui produit de l'azadiractine.

Une communication conjointe a été présentée par MM. Ahmed El-Gohary et Galal Moawad, du ministère égyptien de l'Agriculture. En Egypte, le trait qui détermine la précocité est utilisé à grande échelle comme moyen de défense contre le ver de la capsule. La période

de croissance a été raccourcie de 30 jours et ramenée à 165 jours. Des variétés résistantes au flétrissement fusarien ont été mises au point et elles sont cultivées sur une grande partie de la superficie depuis de nombreuses années. Dans la deuxième partie de leur exposé, M. Moawad fait un compte rendu sur l'utilisation des phéromones sexuelles. En l'espace de cinq ans, leur emploi s'est généralisé sur 187.817 hectares. Les importations d'insecticides en 1994 ne représentaient que 25% du niveau enregistré en 1988.

M. Jingyuan Xia, de Chine (continentale), organise le thème du séminaire en six volets : identification, évaluation, mécanisme de résistance, résistance génétique, sélection et exploitation de la résistance aux insectes. Il fait le point des travaux effectués dans ces domaines en Chine et il déclare que les méthodes ont été normalisées de façon à vérifier la résistance aux insectes sur le terrain et dans des conditions contrôlées. En Chine, les variétés CRI 21, HM 101 et CM 99, qui ont des traits morphologiques particuliers, sont maintenant utilisées à des fins commerciales. Non seulement elles nécessitent deux à trois pulvérisations de moins que la variété-témoin, mais elles ont un rendement supérieur, de l'ordre de 8% à 15%. Entre 1993 et 1995, des variétés résistantes ont été cultivées sur 300.000 hectares, ce qui a permis d'économiser en moyenne 50 millions de dollars.

M. Fred Gillham, consultant spécialiste du coton, dit que la biotechnologie est une arme nouvelle capable de promouvoir l'expansion des variations génétiques à un degré qui n'a jamais été possible auparavant. Une grande percée a été faite dans le processus de transformation, mais il reste encore à en accroître l'ampleur en réussissant à incorporer un ensemble de gènes, et non pas seulement un seul gène. Selon M. Gillham, le caractère limité de l'infrastructure scientifique, des ressources humaines et des moyens de véhiculer les techniques, voire de les commercialiser, pourrait être un obstacle important à l'utilisation de la biotechnologie. Mais il est fermement convaincu que la biotechnologie en général, et les options transgéniques en particulier, pourraient apporter une solution aux problèmes ayant échappé jusqu'à présent aux méthodes classiques de sélection. Il soulève aussi la question des brevets et met en relief la nécessité de prodiguer des conseils et des informations aux pays en développement en matière de biotechnologie.

M. Thomas Luehder, de la société Delta and Pine Land et représentant de la Chine (continentale), fait le compte rendu des résultats obtenus sur le terrain par le coton Bt. Il dit que ce coton a des marques déposées, à savoir « Bollgard » aux Etats-Unis et « Ingard » en Australie. Les cultivars les plus susceptibles d'être les premiers à être commercialisés aux Etats-Unis sont le

NuCOTN 33B et le NuCOTN 35B. Les essais sur le terrain montrent que les variétés NuCOTN sont plus hautes, ce qui tient peut-être à une plus grande vigueur des jeunes plants, mais qu'il n'y a pas de différence au niveau de la maturité. Les variétés Bt ont un meilleur rendement, de l'ordre de 109 kg de fibre de plus à l'hectare, que les variétés nécessitant le recours aux pulvérisations commerciales. L'écart se creuse lorsque la pression des lépidoptères s'accroît, et on a également observé des effets positifs sur certains paramètres de la qualité.

M. Kamal M. El-Zik, des Etats-Unis, passe en revue le programme « MAR » (Pluri-résistance à l'adversité) de l'université Texas A&M. Il décrit brièvement le processus de sélection et déclare que le programme MAR a fait voir le jour à 11 variétés Tamcot et à 300 types supérieures de sélection. Ces variétés s'ajoutent aux vingt-sept qui ont été sélectionnées dans le programme MAR par des sociétés de semences privées. Des variétés MAR sont d'ailleurs utilisées sur environ 10% de la superficie cotonnière totale des Etats-Unis. M. El-Zik dit que la résistance aux ravageurs est un trait relatif et qu'il ne peut pas être considéré comme un trait absolu de la qualité. Il partage le point de vue de M. Fred Gillham, selon lequel la biotechnologie ne remplacera pas les méthodes traditionnelles de sélection et qu'elle ne peut pas être utilisée indépendamment de ces dernières, mais qu'elle doit être considérée comme un nouvel outil qui les rendra plus utiles.

Une communication de l'Ouzbékistan est consacrée à une nouvelle façon d'encourager la résistance aux insectes, probablement ignorée dans les autres présentations. M. Said Akbar Rakhmankulov, de l'Institut de recherche scientifique ouzbèke, situé à Tashkent, dit que la sélection par mutation a permis de mettre au point une variété à rendement élevé immunisée contre le flétrissement. L'hybridation interspécifique d'espèces diploïdes et tétraploïdes non cultivées a été une autre technique utilisée pour élaborer des variétés résistantes au flétrissement, telle la variété Tashkent-1.

Chaque communication est suivie d'une discussion. La villosité des feuilles est l'un des traits les plus couramment utilisés pour protéger les plantes contre les insectes suceurs. Les délégués du Paraguay, de l'Ouganda et du Soudan se montrent vivement intéressés par l'origine et l'utilisation de ce trait. Mais on s'est rendu compte que les variétés villeuses sont généralement sensibles à la mouche blanche et au ver de la capsule, sans compter qu'au moment de la cueillette la teneur en corps étrangers est plus élevée.

On n'a pas découvert une forte résistance à *Helicoverpa armigera* aux Philippines et au Soudan, encore que les variétés à feuilles lisses

aient démontré une certaine tolérance dans quelques pays. Il est proposé d'étudier le trait qui prive la plante de nectare et dont les effets sont négatifs.

Un certain nombre de conférenciers font référence à l'utilisation d'espèces sauvages. Toutefois, on ne sait pas très bien faire passer les traits des espèces diploïdes non cultivées dans les espèces tétraploïdes cultivées. L'accumulation de tant de traits désirables dans une variété, sans effet négatif sur le comportement de la plante et le rendement, est une question qui retient aussi l'attention de beaucoup de participants. L'Inde et l'Ouzbékistan semblent avoir utilisé les espèces sauvages plus que d'autres pays. Les participants se montrent vivement intéressés par le programme MAR de l'université Texas M&M, présenté par M. El-Zik. Les participants discutent la possibilité d'étendre ce programme à l'espèce barbadense et d'induire le gène Bt dans les variétés MAR. Il est noté que de nombreux pays ont à leur disposition de solides sources de résistance au flétrissement fusarien et verticillien.

Le coton transgénique tient une place importante dans les discussions. La sélection, limitée en ce qui concerne le transfert de groupes de chromosomes, a restreint l'utilisation de nombreux traits désirables à l'intérieur d'une population. Tous les conférenciers citent le coton transgénique Bt. La question des brevets est également soulevée lors des discussions. On estime que la biotechnologie a un grand potentiel, mais que les pays en développement sont encore loin de pouvoir y recourir. Il est intéressant de noter qu'un gène du dolique a été inséré dans le coton Bt de façon à accroître sa base de résistance. Les chercheurs présents au séminaire expriment leur conviction selon laquelle la possibilité de transformer plus d'un gène à la fois accélérera le recours à la biotechnologie, plus le processus de transformation sera courant, et on souligne la nécessité de mettre en place un échange efficace d'information dans ce domaine.

Thèmes proposés en vue des prochains séminaires

La Commission discute le document de travail XI, proposition préparée par le Secrétariat au sujet des thèmes suggérés en vue des prochaines réunions. Les quatre sujets proposés sont les suivants : Les espèces sauvages de coton - Entretien et utilisation ; La production de coton organique et ses perspectives ; L'espèce *Trichogramma* : Un moyen biologique de lutte contre le ver de la capsule ; et Une courte campagne cotonnière : Jusqu'à quel point ? M. Ralph Schulz, de l'Australie, propose comme cinquième possibilité une visite sur le terrain axée sur la conservation des

sols et les ressources pour l'irrigation, ainsi que des comptes rendus sur les projets du Fonds commun parrainés par le CCIC. Sa proposition reçoit l'appui de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Royaume-Uni et du Tchad.

M. Mohamed El Moghazy, d'Égypte, soulignant l'importance de la maturité précoce et des variétés à croissance courte, propose que le séminaire technique de 1996 ait pour thème « Une courte campagne cotonnière : Jusqu'à quel point ? » M. Jose Alfonso Morcillo, d'Espagne, dans sa déclaration écrite, est lui aussi d'avis que cette question doit être le thème du prochain séminaire. M. El Jack Mursal, du Soudan, se rallie à la proposition faite par le délégué de l'Égypte. M. M.S. Bhatia et M. A.K. Basu suggèrent que le séminaire technique de 1996 soit axé sur l'un des deux thèmes suivants, « Une courte campagne cotonnière » ou « L'espèce *Trichogramma* : Un moyen biologique de lutte contre le ver de la capsule ».

M. Chaudhry décrit où en sont les projets du Fonds commun qui ont été approuvés jusqu'à présent. Il dit que quatre ont été approuvés, et qu'un attend encore l'aval du Conseil de direction du Fonds commun. Sur les quatre projets approuvés, celui qui s'intitule « Perspectives en matière de production au cours de la prochaine décennie » est déjà terminé ; celui sur la mouche blanche en Israël est dans sa deuxième année d'exécution ; celui sur le charançon de la capsule vient d'être mis en route ; et celui sur le virus de la frisolée de la feuille commencera ses travaux de recherche dans quelques mois. Si le Conseil de direction approuve le projet conjoint du Cameroun et du CIRAD-CA, il faudra peut-être compter un an avant que les fonds ne soient débloqués. M. Chaudhry estime préférable de discuter tous les projets du Fonds commun en 1997. Il ajoute que la 56e Réunion plénière du CCIC se déroulera au Paraguay, l'un des pays collaborateurs en ce qui concerne le projet sur le charançon de la capsule.

Après cette mise au clair, M. Schulzé convient qu'il sera peut-être prématuré de faire le point des projets en 1996 et il accepte de les passer en revue en 1997. Toutefois, il maintient qu'un compte rendu du projet déjà terminé doit être présenté lors du séminaire technique ou lors d'une séance plénière dans le cadre de la 55e Réunion plénière. Il propose en outre que le gouvernement d'accueil soit prié d'organiser une sortie sur le terrain au cours de la 55e Réunion plénière.

Il est décidé que le séminaire technique de la 55e Réunion plénière aura pour thème « Une courte campagne cotonnière : Jusqu'à quel point ? » Un compte rendu du projet du Fonds commun sur « Les perspectives en matière de production au cours de la prochaine décennie » sera présenté soit devant la Commission sur la recherche en

matière de production cotonnière, soit lors d'une séance plénière. On demandera au pays d'accueil d'organiser un voyage pour visiter un champ de coton. Le séminaire de la 56e Réunion plénière sera axé sur l'évolution des projets du Fonds commun.

La deuxième conférence mondiale sur les recherches cotonnières

M. Chaudhry présente le sujet et il déclare que la première conférence sur les recherches cotonnières a connu un gros succès. En dépit du coût du trajet pour se rendre en Australie, plus de cinq cents participants venus de plus d'une quarantaine de pays ont participé à cette rencontre. Une participation aussi forte dénote la nécessité et l'intérêt des conférences mondiales sur le coton. Le Comité international de la première conférence mondiale sur les recherches cotonnières a décidé d'organiser de telles rencontres tous les quatre ou cinq ans, mais le lieu où elles se tiendront n'a pas été discuté et aucune décision n'a été prise sur ce sujet. M. Chaudhry informe la réunion que le Secrétariat du CCIC a reçu une invitation de la Grèce qui se propose d'accueillir la deuxième conférence mondiale sur les recherches cotonnières. En l'absence d'une délégation de la Grèce, il est donné lecture de l'invitation suivante :

La communauté internationale de la recherche cotonnière, après le succès de la première conférence mondiale tenue en Australie en 1994, a décidé de poursuivre ce genre de rencontres. Le Conseil hellénique du coton appuie fermement le principe de la tenue de ces conférences tous les quatre ou cinq ans. La Grèce propose officiellement d'accueillir la deuxième conférence mondiale sur les recherches cotonnières en 1998, étant entendu que le coût de cette conférence, c'est-à-dire 60.000 dollars, sera distribué de manière égale entre le CCIC, une autre organisation internationale et le Conseil hellénique du coton.

Les délégués de l'Australie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Soudan et du Royaume-Uni se déclarent sensibles à l'invitation et ils se disent tout à fait d'accord pour que la deuxième conférence mondiale sur les recherches cotonnières ait lieu en Grèce en 1998.

Décisions administratives du Comité de direction

1. M. José Molina, d'Argentine, est élu Président du Comité de direction pour la période allant jusqu'à la prochaine Réunion plénière. M. Victoriano Leviste est élu Premier Vice-Président et M. Aluisio Lima-Campos est élu Second Vice-Président.

2. Le traitement attribué au Directeur exécutif du Comité consultatif international du coton est fixé à la classe D-1 de l'ONU, ajusté pour

Washington, D.C. ; la contribution à la retraite du Directeur exécutif sera calculée au taux des Nations Unies et à l'échelle des Rémunérations considérées aux fins de la pension pour une classe D-1 ; il n'y aura aucune réduction au niveau du traitement et de la contribution à la pension pour le titulaire du poste de Directeur exécutif ; si le traitement actuel et la contribution à la retraite dépassent ceux des barèmes correspondants à l'ONU actuellement, ils seront gelés jusqu'à ce qu'ils atteignent la parité, et à l'intérieur de l'échelon de la classe les augmentations suivront régulièrement le système de l'ONU en durée et en montant et devront être approuvées par le Comité de direction.

3. Les traitements du personnel occupant des postes subalternes au Secrétariat seront fixés aux barèmes de l'ONU pour les postes de responsabilité équivalents ; les contributions à la retraite pour les postes subalternes seront calculées au barème de l'ONU et à l'échelle des rémunérations considérées aux fins de pension pour la classe correspondante ; les traitements et cotisations actuels du personnel titulaire seront pris en compte de manière à ce que la conversion aux classes et échelles des salaires de l'ONU et les pensions de retraite ne donnent lieu à aucune réduction des barèmes en vigueur ; tout traitement et toute cotisation à la retraite qui se trouvent au-dessus des barèmes actuels de l'ONU à situations équivalentes seront gelées jusqu'à la parité ; à l'intérieur de l'échelon de la classe, les augmentations en faveur du personnel subalterne resteront conformes au système de l'ONU en durée et en montant et seront fondées sur la performance selon la décision du Directeur exécutif. Des dispositions seront prises dans le budget pour le paiement des augmentations d'échelons et les bonifications de performance. Le Directeur exécutif, après consultation de la Commission permanente, décidera de la classe dans laquelle chaque poste du personnel convient le mieux. Il appartiendra au Directeur exécutif de fixer à quel point de la classe sera placé chaque membre du personnel, compte tenu des ressources budgétaires.

4. La question relative au paiement d'un droit de participation en qualité de délégué ou d'observateur aux Réunions plénières est renvoyée à la Commission Permanente pour examen détaillé. Toute proposition jugée appropriée sera présentée à la prochaine Réunion plénière.

5. La proposition d'augmenter du secteur privé dans les affaires du CCIC fait l'objet d'un certain nombre de réserves. La question a été renvoyée à la Commission permanente pour examen détaillé. Toute proposition jugée pertinente sera présentée à la prochaine Réunion plénière.

6. L'importance des services de langues est soulignée par un nombre de pays qui faisaient remarquer que c'est une fausse économie de réduire les coûts des services linguistiques si cela doit empêcher la participation des membres aux affaires de la Commission. Des délégués émettent l'opinion que le Secrétariat doit assumer les services de traduction en qualité et en quantité suffisante, notamment la traduction des documents. Il faut que cela soit placé en

haute priorité lorsque l'on envisage des mesures de coupes budgétaires.

7. Si le Secrétariat est incité à continuer à réduire les coûts des opérations, la Commission permanente, elle, est incitée à se concentrer sur l'amélioration des services et les activités génératrices de ressources de l'organisation.

8. Les pays membres sont encouragés à attirer l'attention de la Commission permanente au

cours de l'année sur les questions qui pourraient être considérées comme importantes aux industries cotonnières chez eux.

9. Il est convenu que les rapports sur les projets de Fonds communs, notamment ceux en cours, les réalisations et les conclusions, soient distribués régulièrement à tous les pays membres.

DECLARATION DE LA 54E REUNION PLENIERE

Le Comité consultatif international du coton, forum intergouvernemental international qui sert de lieu de discussion pour les questions touchant au coton, a tenu sa Réunion plénière à Manille, aux Philippines, du 23 au 27 octobre 1995, la 54e depuis l'établissement du Comité en 1939. Trente-quatre pays membres y étaient représentés. Des représentants de trois pays non membres et de six organisations internationales y ont participé à titre d'observateurs. Le Comité a approuvé la déclaration suivante :

1. La faible croissance du rendement moyen mondial du coton et l'augmentation des importations par les pays producteurs ont contribué à l'évolution à la hausse des prix du coton depuis 1993. Compte tenu des maladies et des ravageurs qui affectent le coton, et des difficultés rencontrées dans de nombreux pays en matière de fourniture d'intrants aux producteurs, les prix moyens du coton au cours des cinq prochaines campagnes pourraient être supérieurs à ceux des années 1980 et 1990.

2. Le Secrétariat estime la production mondiale de coton à 19 millions de tonnes en 1995/96, soit une hausse de 2% seulement par rapport à la campagne précédente, et ce en dépit de l'augmentation de 34% du prix mondial moyen du coton en 1994/95. Le coton extra-fin et le coton fin représenteront le sixième de l'offre mondiale de coton en 1995/96, contre un huitième il y a cinq campagnes. Le coton high-medium et medium (moyen) comptera pour près de moitié dans l'offre mondiale de coton au cours de la campagne actuelle, soit légèrement moins qu'en 1990/91. La part du coton destiné aux filés de gros numéros, c'est-à-dire le tiers de l'offre mondiale, restera inchangée par rapport à 1990/91.

3. Les estimations du Secrétariat indiquent que la consommation mondiale de coton est en progression au cours de la présente campagne et qu'elle continuera probablement d'augmenter au taux de 2% en moyenne par an. Toutefois, la consommation mondiale de fibres textiles autres que le coton, en utilisation finale, a progressé encore plus rapidement, de sorte que la part du coton dans le marché est en baisse. Entre 1990 et 1994, la part du coton dans le marché mondial des fibres textiles a perdu près de trois points de pourcentage et elle est tombée à 46%, ce qui est le niveau le plus faible dans les annales du coton.

4. Le commerce mondial du coton a porté sur le nombre sans précédent de 6,7 millions de tonnes en 1994/95, mais ce chiffre pourrait être plus faible au cours de la présente campagne. Le commerce du coton a été relancé en 1994/95 par les importations provenant de pays producteurs dans lesquels la consommation a dépassé la production ou qui souhaitaient gonfler leurs stocks. Comme c'est dans les pays producteurs que la consommation progresse le plus vite, le relèvement de la consommation d'ici à la fin des années 1990 ne se traduira pas nécessairement par l'expansion du volume des échanges.

5. L'attention du Comité a été attirée sur l'importance de l'inviolabilité des contrats régissant les échanges cotonniers.

6. La nécessité de produire du coton non contaminé par des corps étrangers et par le miélat a été soulignée. Les efforts déployés par plusieurs pays producteurs en vue de réduire la contamination ont été notés. L'emballage des balles avec une matière autre que le coton est une source confirmée de contamination. Les pays producteurs ont été exhortés à tenir compte des avantages de l'emploi de coton pour envelopper les balles de façon à réduire la contamination.

7. Il est nécessaire de continuer à surveiller les politiques des gouvernements en cette période de l'après-Uruguay Round. Le Secrétariat a reçu l'ordre de continuer à faire le point de la modification des politiques et de leurs effets sur le secteur cotonnier mondial.

8. L'action internationale engagée pour promouvoir la consommation de coton a pris fin en 1994. Le Comité a pris note du recul de la part du coton dans le marché des fibres textiles et il a accordé une haute priorité à l'examen des mesures qu'il pourrait prendre en vue de préserver la place du coton dans l'économie mondiale.

9. Le Comité a écouté des rapports sur les efforts visant à améliorer la performance du marché des produits de base en développant le fondement des contrats juridiques, les systèmes de contrôle de la qualité et d'entrepôts qui sont nécessaires au fonctionnement des marchés locaux, nationaux et régionaux ; sur le recours aux contrats à terme et à options à New-York ; et sur le développement des marchés à terme en dehors de New-York. Il a été proposé que le Comité invite des représentants du commerce international du coton à expliquer comment ils peuvent aider les petits producteurs, en particulier ceux des pays en développement, à réduire les risques.

10. S'agissant de l'enquête agrochimique présentée par le Secrétariat, les pays membres qui sont producteurs ont jugé nécessaire, d'une part, d'identifier les pratiques les plus judicieuses qui sont suivies dans le monde en matière de développement de systèmes de production cotonnière soutenables pour l'environnement et pour l'économie et, d'autre part, de faire le bilan des actions entreprises en ce sens.

11. Le Comité a écouté des rapports sur la façon dont les coopératives aident les producteurs sur le plan du financement des intrants et de la prestation de services de commercialisation et le nouveau rôle qu'elles jouent dans un système de commercialisation du coton relevant de plus en plus fréquemment du secteur privé. Les pays dans lesquels ces changements se font jour actuellement ont sollicité l'assistance d'autres pays membres pour apprendre à faire face à ces systèmes libéralisés. Il a été suggéré que le Comité examine les conséquences de la privatisation, sous tous ses aspects, dans les pays en développement et le degré auquel ces pays sont affectés par la fluctuation des prix.

12. L'importance des travaux du Comité en matière d'information technique a été mise en relief, de même que le rôle du CCIC dans le financement du développement du coton dans le cadre du Fonds commun des produits de base. Des propositions ont été avancées concernant l'accroissement des échanges de plasmagène et de nouvelles technologies relatives à la lutte contre les ravageurs. Un séminaire technique a été organisé sur le thème des « Nouvelles sources de résistance génétique aux ravageurs du coton ». Le Comité a été invité à organiser une deuxième conférence sur la recherche cotonnière mondiale en Grèce en 1988, avec le parrainage conjoint de la Grèce, du CCIC et d'autres organisations internationales, et il appuie le principe de cette invitation. Il a été décidé d'organiser le séminaire technique en 1996 sur le thème suivant : « Une courte campagne pour le coton : Jusqu'où peut-on aller ? » Il a également été décidé que le séminaire technique serait l'occasion d'engager des discussions sur les priorités en matière de recherche et sur les progrès réalisés dans les projets relatifs au développement des produits de base qui sont financés par le Fonds commun.

13. La 55e Réunion plénière du Comité se tiendra à Tashkent, dans l'Ouzbékistan, la semaine du 7 au 11 octobre 1996, sur l'invitation du Gouvernement de l'Ouzbékistan. Le Gouvernement du Paraguay a réaffirmé son intention d'accueillir la 56e Réunion plénière en 1997. La Bolivie et le Soudan ont proposé d'accueillir la Réunion plénière en 1998 et en 1999 respectivement, et leur invitation a été acceptée.